

## REUNION DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 novembre à 10 heures 08 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Valérie DEVAUX.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

**EXCUSÉES** : Mme Zohra DARRAS, Mme Esra ERCAN, Mme Monique ÉVRARD.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance. Il salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens conseillers généraux et départementaux honoraires présents dans l'assistance.

M. le Président annonce l'arrivée le 2 janvier 2024 du nouveau Directeur général des services de l'administration départementale et précise que ce dernier occupe actuellement un poste similaire au Conseil départemental d'Indre-et-Loire. M. le Président indique également qu'à la même date Mme Cathie DHEILLY, actuelle Directrice Famille, éducation et jeunesse de la Ville de Montluçon, sera nommée Directrice générale adjointe des Solidarités et de l'insertion.

M. le Président rappelle que le Village de Noël Solidaire se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2023 au Parc de l'Evêché à Amiens et remercie les élus amiénois ainsi que les personnes s'associant à l'organisation de cette manifestation.

Dans le contexte des commémorations de l'Armistice du 11 Novembre 1918, M. le Président évoque le début, ce jour, de la campagne « *Une fleur, un soldat* ».

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président prononce son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

*(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : M. FAUVET pour le groupe « La Somme en commun » ; M. BEUVAIN pour le groupe « Gauche démocrate républicaine » ; M. TONOLLI pour le groupe « Avenir solidaire et durable » qui précise, en préambule, approuver pleinement la proposition de M. BEUVAIN visant à créer une mutuelle sociale portée par le Conseil départemental ; M. DUFLOT pour le groupe « Somme droite, centre et indépendants » ; Mme DEVAUX, pour le groupe « Unis pour la Somme »).*

Souhaitant revenir sur certains propos précédemment tenus par les membres de l'opposition, M. le Président confirme notamment le bien fondé du projet Somme 2050 dont l'objectif est de valoriser les atouts du département en adoptant une vision à long terme, cette démarche n'étant, selon lui, pas incompatible avec des décisions qui seront prises à échéances plus proches.

M. le Président précise par ailleurs que la position de la majorité départementale et de l'exécutif concernant les ressources humaines du Département sera détaillée au fil de cette session. Considérant néanmoins que le dialogue social doit pouvoir s'exprimer à son rythme, il appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de soumettre en premier lieu aux organisations syndicales les sujets qui ont été abordés par l'opposition à travers les vœux et motions ainsi que les discours introductifs. Il cite notamment la revalorisation des titres restaurant, l'instauration de la prime de pouvoir d'achat ou du forfait télétravail.

En réponse aux propos précédemment tenus concernant le revenu de solidarité active (RSA), M. le Président rappelle que le contexte économique favorable a entraîné une diminution de 15% en trois ans du nombre de bénéficiaires et considère que le non-recours aux prestations sociales par certains bénéficiaires potentiels n'explique pas à lui seul l'évolution positive constatée. Il précise, par ailleurs, qu'un certain nombre de bénéficiaires en âge de faire valoir leurs droits à la retraite et de percevoir le minimum vieillesse, d'un montant supérieur à l'allocation RSA, font le choix de ne pas solliciter le bénéfice de cette prestation afin de ne pas générer à un éventuel recours sur succession à l'encontre de leurs héritiers. Se faisant, ces personnes demeurent bénéficiaires du RSA.

S'adressant à M. FAUVET qui déplore l'arrêt de la prise en charge des frais d'impression d'une lettre d'information rédigée par le groupe « La Somme en commun », M. le Président, ironisant, s'étonne tout d'abord que des élus se présentant à la pointe du combat environnemental militent pour la diffusion papier de certains supports de communication. Il ajoute que la diffusion par courrier de ce support de communication

représente un coût non négligeable et propose aux membres de l'Assemblée qu'une réflexion soit menée au premier semestre 2024 sur une éventuelle refonte du règlement intérieur du Conseil départemental.

M. le Président précise, enfin, que si, par principe, il cadre volontairement ses interventions en séance aux sujets d'intérêts départementaux, il s'associe pleinement aux propos tenus par les présidents de groupe concernant l'actualité internationale et les drames vécus sur le territoire national. Il souligne, par ailleurs, que sa proximité avec la majorité présidentielle ne signifie pas qu'il approuve systématiquement toutes les politiques menées par le Gouvernement. A l'appui de son propos il évoque notamment un récent entretien avec Mme Aurore BERGÉ, Ministre chargée des Solidarités et des Familles, au cours duquel il a évoqué l'augmentation imposée par l'État aux Départements par l'application de l'avenant 54 sans qu'aucune mesure de compensation ne soit prévue

Répondant aux propositions formulées par les groupes d'opposition sur le thème de la précarité alimentaire, M. le Président accueille avec intérêt les différentes pistes évoquées. Il invite M. NOIRET à examiner en collaboration avec la Chambre d'Agriculture les conditions de déclinaison dans la Somme, du dispositif mis en œuvre dans le département du Nord. Quant à la création d'une mutuelle solidaire également évoquée, il affirme que le projet figure dans le programme de la majorité départementale et qu'il convient de déterminer le cadre juridique dans lequel peut s'inscrire la mise en œuvre de cette proposition.

En ce qui concerne le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), le Président confirme l'accompagnement renforcé du Département à l'égard de la structure, comme en témoigne notamment les 200 000 € supplémentaires mobilisés afin de mener à bien des travaux d'amélioration du bâti. Il apporte, par ailleurs, des précisions au sujet d'une vente immobilière n'ayant pu aboutir.

Enfin, tout en partageant l'émoi des élus face aux récentes agressions dont ont été victimes les personnels du centre social et culturel du quartier Étouvie à Amiens, M. le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une structure départementale et que le transfert des agents du Département au sein d'un nouveau bâtiment situé quartier de Montières, à proximité, a été décidé très rapidement dans l'objectif immédiat de garantir la sécurité de ces derniers tout en assurant les permanences au sein du quartier Étouvie afin de ne pas pénaliser outre mesure les habitants.

Abordant le thème de la sécurité sociale alimentaire, Mme QUIQUEMPOIS suggère qu'une rencontre soit organisée avec les conseillers départementaux menant dans leurs cantons une démarche relative aux marchés solidaires afin qu'un échange d'expérience puisse avoir lieu. Elle appelle, par ailleurs, l'attention de M. le Président sur la demande

précédemment formulée au bénéfice du CDEF visant à créer un poste supplémentaire de veilleur de nuit, demande à ce jour non prise en compte, selon elle. Mme QUIQUEMPOIS souhaite enfin savoir si des travaux au CDEF sont inclus dans l'enveloppe de 200 000 euros qui vient d'être évoquée et insiste sur la nécessité de rendre ce lieu d'accueil moins triste.

M. le Président décrit l'émotion qui avait été la sienne lors de sa première visite au CDEF en novembre 2020 et rappelle avoir considéré comme une priorité, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants au sein de cette structure. Il confirme que des travaux ont déjà été réalisés et précise qu'il vérifiera le détail des travaux programmés dans le cadre de l'enveloppe complémentaire évoquée.

M. BEUVAIN revient sur le sujet du quartier Étouvie à Amiens où il existe, selon lui, un besoin fort de service public afin de répondre à « l'explosion de la précarité, de la misère et des besoins ». Il suggère donc que dans le cadre de la prochaine opération de rénovation urbaine, une Maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) permettant de garantir une présence continue et sécurisée des agents du Département y soit envisagée.

M. BEUVAIN conclut son propos en soulignant que les élus d'opposition ont fait preuve de mesure dans leurs discours, alors que le contexte actuel, dans le monde politique ou sur les réseaux sociaux, se caractérise par une grande violence dont il se désolidarise pleinement.

M. le Président remercie M. BEUVAIN pour son dernier propos qu'il partage. Il assure par ailleurs que l'objectif à terme est bien de regrouper les services sociaux de la Ville d'Amiens et du Département dans des locaux communs au sein du quartier Étouvie, le projet actuel à Montières correspondant à un dispositif temporaire, pour lequel des travaux sont, néanmoins, réalisés afin de mettre à disposition des agents des locaux adaptés.

### **23.1.36 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir salué la qualité des travaux réalisés au sein de la 1<sup>ère</sup> Commission, M. FAUVET s'interroge sur la sincérité des projections relatives à l'exercice 2024, notamment concernant l'inscription d'un emprunt d'équilibre de près 87 millions d'euros. Il rappelle en effet qu'un emprunt d'équilibre d'un montant de près 70 millions d'euros avait été inscrit dans le cadre du budget 2023, mais n'a in fine pas été souscrit.

M. FAUVET soulève également la question des conséquences concrètes pour les collectivités locales des engagements pris par le Gouvernement devant la Commission européenne afin de réduire les déficits publics.

Mme de WAZIERS rappelle qu'un emprunt d'équilibre est proposé chaque année dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Elle précise qu'en 2023 l'augmentation des dotations de l'État en compensation de la forte progression de l'inflation ont permis d'enregistrer une progression de recettes, ce qui explique le non-recours à l'emprunt d'équilibre initialement prévu.

En réponse à M. FAUVET, M. le Président précise qu'à ce jour, le projet de loi de finances 2024 ne prévoit pas de mesures explicites ayant des conséquences sur les recettes des collectivités locales et que les efforts de maîtrise du déficit public devraient porter essentiellement sur le budget de l'État. M. le Président rappelle néanmoins que des dépenses supplémentaires ou une baisse des dotations imprévues sont parfois imposées aux collectivités territoriales en cours d'exercice. Il évoque la tenue des prochaines Assises de Départements de France au cours desquelles l'intervention de la Première Ministre permettra peut-être d'obtenir des précisions complémentaires sur ce sujet.

M. STOTER précise que la baisse des recettes du Département devrait se poursuivre au cours des prochains mois en raison du marché immobilier et financier actuel. Par ailleurs, il regrette que les orientations budgétaires ne contiennent aucune mesure de soutien à la construction du Centre de Mémoire et d'Histoire relatif à la Résistance et à la Déportation, alors qu'au cours de la session d'avril 2022, l'Assemblée avait unanimement adopté un vœu exprimant le souhait du Département d'accompagner la réalisation d'un tel projet.

Après avoir souligné que la création d'un Centre de Mémoire et d'Histoire nécessite l'intervention de différents partenaires, M. le Président confirme que le moment venu le Département mobilisera les moyens nécessaires à l'accompagnement de cette initiative.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise qu'un projet de musée d'interprétation sur la Seconde Guerre Mondiale est actuellement porté à Abbeville et exprime ses doutes quant à la réalisation d'un projet parallèle sur le territoire d'Amiens.

Evoquant le dispositif départemental « Un pont, une œuvre », M. BEUVAIN suggère que le Poteau des fusillés, situé en contrebas de la Citadelle et à proximité du Pont du Jardin des plantes, soit retenu comme lieu de mémoire identifié dans le cadre du projet *Vallée de Somme, Vallée Idéale*.

M. le Président accueille avec intérêt cette proposition.

M. STOTER rappelle qu'une association porte depuis dix ans un projet de reconnaissance du lieu symbolique du Poteau des fusillés à Amiens et exprime son mécontentement à l'annonce précédemment faite par Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

Il est procédé au vote à main levée du rapport. L'Assemblée prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire et de l'actualisation de la nomenclature stratégique de programme.

*(La séance, suspendue à 12 heures 33, est reprise à 14 heures 12)*

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Valérie DEVAUX.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

**EXCUSÉS** : Mme Zohra DARRAS, Mme Monique ÉVRARD, M. Olivier JARDÉ, M. Laurent SOMON.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ÉVRARD pour Mme SIRE, M. SOMON pour Mme HIVER, Mme DARRAS pour M. FAUVET, M. JARDÉ pour Mme DELÉTRÉ

**23.1.37 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – RÉPARTITION DU PROJET - Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote à main levée du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**23.1.38 ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER –  
Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**23.1.39 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION CONCESSIONS –  
Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**23.1.40 RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure,  
conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

### **23.1.41 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

En réponse aux interrogations formulées par M. FAUVET dans son propos introductif, Mme HIVER précise que la grande majorité des contractuels ont vocation à remplacer des agents en arrêt de travail. Elle souligne que l'administration départementale compte, au titre des emplois permanents, 1999 fonctionnaires et 214 contractuels, ainsi que 670 contractuels occupant des postes non permanents.

Mme HIVER ajoute qu'un niveau élevé d'absentéisme est enregistré dans l'ensemble des collectivités locales depuis la crise sanitaire, le Département parvenant, néanmoins, à en contenir la progression. Elle évoque la lutte contre l'absentéisme, axe fort du schéma directeur des ressources humaines, à travers lequel les actions déclinées permettent d'accompagner les agents dans leur reprise du travail à l'issue d'un arrêt d'une certaine durée.

Mme QUIQUEMPOIS appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la charge croissante de travail des agents publics départementaux. Parmi eux, certains sont, selon elle, confrontés à des situations dramatiques, susceptibles d'entraîner des répercussions psychologiques. Elle considère que ce contexte rend nécessaires la pérennisation des emplois, la création de postes et la revalorisation des rémunérations afin d'attirer des candidats dans le secteur médico-social.

M. le Président souligne que l'absence de certains agents contribue à dégrader les conditions de travail de ceux qui assurent la continuité du service malgré ces absences. Sur ce point, il précise qu'actuellement, la collectivité compte 380 postes supplémentaires destinés à assurer le remplacement des agents absents.

M. FAUVET sollicite des précisions concernant l'évolution du taux d'absentéisme.

Mme HIVER précise que le taux d'absentéisme est actuellement stable, mais couvre dans de nombreux cas des situations individuelles difficiles à gérer. Elle cite notamment les cas où la reprise du travail de certains agents s'accompagne de demandes d'aménagements, voire de changements de poste, que le Département s'attelle en permanence à satisfaire. Tout en reconnaissant que l'évolution en ce domaine ne peut à ce jour être considérée comme positive, elle assure néanmoins que les services de la Direction des ressources humaines (DRH) sont pleinement mobilisés pour trouver des solutions permettant le retour à l'emploi de personnes absentes parfois depuis longtemps.

M. STOTER s'étonne du faible nombre de jours de formation suivis des personnels permanents et espère une amélioration de cet indicateur pour l'année 2023.

Mme HIVER confirme que l'année 2022 a été une année de reprise d'activité compliquée pour le Centre national de la fonction publique Territoriale (CNFPT) et souligne que les agents sont encouragés à s'inscrire et suivre des formations.

L'Assemblée prend acte du rapport social unique de la collectivité au 31 décembre 2022.

#### **23.1.42 RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI constate que, malgré les actions initiées, le travail à temps partiel concerne toujours très majoritairement les femmes, preuve que des efforts demeurent nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il rappelle par ailleurs que les femmes travaillent gratuitement en France depuis ce jour, 11 heures 25, preuve des inégalités persistantes de rémunération entre les hommes et les femmes. Il souligne néanmoins une diminution de l'écart de salaire en défaveur des femmes qui est passé de 15,8% en 2021 à 15,4% en 2022.

M. le Président rappelle que de nombreuses demandes de travail à temps partiel émanent notamment de femmes qui font le choix individuel de concilier travail et contraintes familiales ce qui relève, selon lui, de la sphère privée de chaque couple.

M. STOTER constate que les dix rémunérations les plus élevées enregistrées au sein de l'administration départementale ont été versées à des femmes en 2022, ce qui constitue une première depuis 2018.

M. le Président apporte des précisions sur les catégories d'emploi concernées par les hauts salaires.

L'Assemblée prend acte du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **23.1.43 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Elle précise que la Chambre régionale des comptes (CRC) a adressé au Département un rappel au droit et deux recommandations à la suite desquels une note de synthèse relative aux déplacements et représentations susceptibles de faire l'objet de

remboursements de frais a été adressée aux élus. Elle souligne par ailleurs que dès réception du rapport d'observation définitif, M. le Président a confirmé aux magistrats financiers que tous les moyens seraient mis en œuvre afin de se conformer à la réglementation et la déontologie.

M. le Président précise quelques étapes procédurales du contrôle mené par la CRC et rappelle notamment aux membres de l'Assemblée qu'une délibération détaillant les règles d'utilisation des véhicules de service de la collectivité a été adoptée. Il affirme que le Département appliquera les recommandations de la CRC.

Dans un contexte où de nombreux concitoyens éprouvent des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, M. FAUVET rappelle le devoir d'exemplarité qui s'impose, selon lui, aux élus. Il se félicite donc de la clarification et du renforcement des procédures et des contrôles qui résultent de l'analyse des magistrats financiers car, souligne-t-il, les élus « doivent rendre des comptes en la matière ». Il déplore, néanmoins, l'absence de définition claire du périmètre d'intervention des magistrats qui dans le cadre de leur contrôle, appliquent une définition des activités relevant de l'exercice du mandat des élus qu'il juge restrictive. Il considère qu'une telle position ne prend pas en compte l'étendue des compétences, des obligations et des sollicitations incombant aux élus qui sont présents sur de nombreux sujets. Il conclut son propos en considérant que la justice administrative fait parfois preuve d'un excès de rigueur incompatible avec le travail des élus.

Partageant pleinement la position de M. FAUVET, M. le Président envisage de saisir la Cheffe du Gouvernement d'une demande de clarification des règles qu'il doit respecter et faire respecter aux élus du Département en la matière. Il rappelle par ailleurs que le sujet du remboursement des frais de déplacement sur lequel se sont penchés les magistrats financiers représente un budget de 43 000 euros, ce qui peut être considérée comme une infime partie des 800 millions d'euros du budget du Conseil départemental.

Mme ERCAN estime que le sujet évoqué, qui a fait l'objet d'articles dans la presse locale, peut être de nature à renforcer le climat de défiance des citoyens à l'égard des responsables politiques. Elle souligne que le cumul de fonctions du Président peut accentuer la confusion et susciter des interrogations quant à la prise en charge des frais de certains de ses déplacements. Elle évoque notamment le mandat du Président au sein de Départements de France (DF), ou la mission qui lui a été confiée par le Président de la République dans le domaine du handicap et de l'autonomie et soulève la question de l'imputabilité des frais de déplacements afférents.

S'agissant des déplacements mentionnés, M. le Président rappelle qu'une délibération de l'Assemblée, lui donne mandat spécial pour assurer la représentation du Département aux réunions de Départements de France. Par ailleurs, concernant la mission relative au handicap et à l'autonomie qui occasionne des déplacements à Paris, il précise

que les services de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) lui ont indiqué que s'agissant d'une mission exercée dans le cadre de son mandat de Président du Conseil départemental siégeant à Département de France, les frais engendrés sont supportés par la collectivité.

M. le Président évoque une possible révision du Règlement intérieur de l'Assemblée qui pourrait apporter des précisions quant aux critères de remboursement par le Département des dépenses liées à l'exercice du mandat. Il redit son souhait de saisir très prochainement les services de la Première Ministre d'une demande de clarifications des règles applicables en la matière, notamment concernant les déplacements des élus aux réunions des organismes extérieurs au sein desquels ils représentent le Département.

L'Assemblée prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes.

M. le Président remercie les élus pour la qualité des débats sur le sujet.

### **23.2.25 FIXATION POUR L'ANNÉE 2024 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport.

Mme QUIQUEMPOIS évoque à nouveau la situation du CDEF et maintient en particulier sa demande de création d'un poste de surveillant de nuit et de réalisation rapide des travaux de rénovation afin de rendre les locaux plus accueillants.

M. le Président assure avoir déjà pris en compte ces demandes.

Mme VAST revient sur les conditions de travail et de rémunération des familles d'accueil d'adultes en situation de handicap, thèmes qu'elle avait soumis au débat lors de la réunion publique du mois de septembre 2023.

M. le Président confirme la nécessité de régler dans le cadre du budget primitif 2024 les différences de rémunérations existant actuellement entre les familles d'accueil des enfants de l'aide sociale à l'enfance et les familles d'accueil des personnes en situation de handicap, différences qu'il considère comme totalement injustifiées.

Mme VAST insiste sur la nécessité de réduire les délais de règlement des rémunérations et de maintien de celles-ci en totalité durant les périodes de vacances des personnes accueillies.

M. FAUVET regrette que l'objectif annuel d'évolution des dépenses tel que proposé dans le rapport à 2% soit très inférieur au taux d'inflation anticipé au titre de l'année 2024 qui devrait varier entre 4,5% et 5%. Il sait que cette situation s'explique en partie par l'absence de

corrélation entre les dotations de l'État et le rythme de l'inflation. Il appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les conséquences de ces contraintes budgétaires qui imposeront aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) de faire des choix, parfois au détriment des conditions d'accueil des publics cibles. M. FAUVET s'interroge par ailleurs sur la possibilité pour les établissements ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) d'adapter les conditions d'application de ces contrats pour prendre en compte la réalité de leurs dépenses au regard de l'inflation.

Après avoir apporté des explications sur le choix budgétaire fait s'agissant du taux d'évolution proposé, M. le Président souligne qu'un choix plus ambitieux concernant l'objectif annuel d'évolution des dépenses mobiliserait plusieurs millions d'euros dans le cadre du budget primitif 2024. Dans l'hypothèse d'une augmentation prévisible de l'inflation sur l'année 2024, M. le Président s'engage à modifier le taux à la hausse dès que le compte financier unique 2023 sera connu. Il conclut son propos en soulignant que le pilotage de ce sujet intégrant le paramètre de l'inflation est récent et exige de la collectivité d'adapter les procédures et décisions à ce nouveau contexte afin de ne pas pénaliser les établissements et leurs résidents.

M. TONOLLI alerte sur la situation des EHPAD publics qui pour 85% d'entre eux sont, à ce jour, structurellement déficitaires, cette situation ayant incité certains à imposer aux résidents des décisions tarifaires de rattrapage brutales. Dans ce contexte inflationniste, M. TONOLLI juge la réponse de l'État inadaptée aux besoins, le déblocage de 100 millions d'euros décidé par le Gouvernement à l'issue de la crise sanitaire demeurant, selon lui, très insuffisante. Il rappelle par ailleurs qu'aux besoins structurels des EHPAD s'ajoutent les moyens qu'il conviendrait de mobiliser pour rénover les établissements et cite l'exemple de l'EHPAD de Saint-Riquier. Dans ce contexte, M. TONOLLI considère que la réduction des effectifs préconisée, selon lui, par l'Agence régionale de santé (ARS) non seulement ne suffira pas à améliorer durablement les comptes des EHPAD, mais encore contribuera à dégrader les conditions de travail des personnels de ces établissements. Il mentionne sur ce point l'épuisement des personnels, l'augmentation des arrêts maladie et in fine la dégradation du service rendu aux résidents.

M. TONOLLI revient par ailleurs sur les propos tenus par le Directeur de l'ARS qui, lors de sa récente intervention dans l'hémicycle, évoquait la nécessité de réfléchir à de nouveaux modes de prise en charge des personnes âgées. M. TONOLLI déduit de ces propos que la rénovation des EHPAD ne constitue plus aujourd'hui une priorité et fait part de son inquiétude. Même s'il reconnaît que des solutions alternatives doivent être trouvées, il considère que les EHPAD existants ont besoin d'investissements conséquents pour accueillir aujourd'hui de nombreuses personnes âgées qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

M. TONOLLI déplore une logique comptable similaire dans le domaine de la prise en charge pédagogique et éducative des enfants en situation de handicap, l'État décidant la suppression de places dans des instituts médicoéducatifs (IME) et en établissements spécialisés dans un objectif affiché d'inclusion, sans mobiliser dans le même temps les moyens permettant d'assurer un accueil de qualité de ces enfants dans les établissements scolaires.

M. TONOLLI précise que ses critiques s'adressent principalement à l'État, et souligne que le Département assume, quant à lui, ses responsabilités en prévoyant pour 2024 une augmentation de 2% de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des ESSMS. Néanmoins, il juge cette augmentation insuffisante pour compenser l'inflation et résoudre les problèmes structurels de financement des EHPAD.

M. le Président apporte une correction aux propos tenus par M. TONOLLI, et précise que dans le projet d'inclusion en milieu scolaire, l'objectif de l'État n'est pas de fermer des places en IME, celles-ci demeurant ouvertes, mais de consacrer des moyens complémentaires dans les collèges afin d'assurer la prise en charge d'enfants en situation de handicap.

M. le Président évoque par ailleurs le projet de l'État de fusionner les sections « Dépendance » et « Sanitaire » des EHPAD. Il ajoute qu'en cas de concrétisation de cette fusion, les Départements ne supporteraient plus le coût de la dépendance dans les EHPAD qui se médicalisent de plus en plus. Dans l'objectif de rassurer les membres de l'Assemblée, M. le Président rappelle qu'en application de la loi, un éventuel déficit excessif d'un EHPAD causé notamment par une tarification insuffisante, serait comblé par le Département.

Évoquant le projet de loi de finances de la sécurité sociale, M. STOTER indique que l'État anticipe actuellement une baisse du nombre de résidents dans les EHPAD à l'horizon 2030, alors que la population des 75-84 ans aura augmenté de 2 millions de personnes à cette date. M. STOTER exprime des doutes quant à la pertinence de ces prévisions et aborde le sujet du maintien des personnes âgées à domicile. Il considère que ce mode de prise en charge peut être source de maltraitance dans certains cas d'isolement des personnes âgées. Il évoque par ailleurs un taux d'accidents du travail des aides à domicile deux fois plus important que celui enregistré dans le secteur du Bâtiment et travaux publics (BTP).

Dans ce contexte, M. STOTER suggère qu'une réflexion soit menée au sein du Département sur l'évolution de la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030. Enfin, il réitère la question initialement posée par M. FAUVET au sujet de l'objectif annuel d'évolution des dépenses appliqué aux établissements ayant signé un CPOM.

M. le Président confirme les propos tenus par M. STOTER quant à la prévision d'augmentation de 2 millions de personnes âgées d'ici 2030 dont une partie sera accueillie au sein des EHPAD. Il partage par ailleurs les propos de M. STOTER en ce qui concerne le maintien à domicile et évoque la réforme relative à la fusion des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Il souligne que cette fusion se traduira par la fin de la gratuité d'un service de grande qualité qui était porté par les hôpitaux, au profit de services confiés aux associations qui demanderont une participation financière aux bénéficiaires. M. le Président craint qu'une telle évolution n'entraîne une dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes âgées et des conditions de travail des intervenants, ce qu'il déplore.

S'agissant de la question relative au CPOM, M. le Président précise qu'il apportera les éléments de réponse prochainement.

Mme de WAZIERS rappelle que le Département a pris en charge les augmentations salariales décidées dans le cadre de la « prime Ségur » qui a été accordée à tous les personnels des SAAD du département.

M. le Président ajoute que l'extension de l'avenant 53, désormais applicable à l'ensemble des structures comprises dans le champ de la convention collective des services d'aide à domicile induira pour le Département une dépense supplémentaire de 400 000 euros en 2024.

Mme MARTIN témoigne de la satisfaction exprimée par le directeur de l'EHPAD de Saint-Riquier face à l'augmentation de la participation du Département en 2023.

M. TONOLLI déplore la vision comptable qui ressort de la politique mise actuellement en place par l'État dans le domaine de la dépendance des personnes âgées. Il considère que l'objectif premier de l'État est moins d'améliorer la qualité des soins pour ces dernières et les conditions de travail des aides à domicile que de réduire les dépenses. Il décrit, par ailleurs, une situation analogue en matière d'école inclusive pour laquelle, selon lui, l'État ne déploie pas les moyens nécessaires de nature à garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour les élèves et professeurs concernés. Il conclut son propos en affirmant la nécessité pour les membres de l'Assemblée de rappeler à l'État l'étendue de ses obligations en ces deux domaines.

M. le Président souligne que dans le cadre des propositions qu'il va soumettre au Gouvernement en matière d'école inclusive, il mène actuellement une réflexion sur une pratique déjà suivie par certains pays consistant à accueillir l'élève en situation de handicap dans une classe à effectif réduit afin d'assurer l'effectivité d'une prise en charge différenciée.

Mme VAST accueille favorablement l'idée proposée par M. le Président et ajoute qu'il convient également d'assurer la formation des enseignants en matière d'accueil des élèves en situation de handicap.

M. le Président précise que Mme DEVAUX qui a quitté temporairement la salle, a donné pouvoir à M. de JENLIS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme de WAZIERS : à la suite d'une correction du vote demandée en séance)

#### **23.3.16 ESPACES NATURELS – M. BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. DEMOUY)

#### **23.6.13 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – M. DUFLOT, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. DUFLOT présente les propositions du rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 3 (Mme LHOMME, MM. DEMULE et NOIRET)

**23.6.14 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES – M. NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. NOIRET présente les propositions du rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**23.1.44 MOTION – UN FORFAIT TÉLÉTRAVAIL POUR SOUTENIR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ – Mme Esra ERCAN, rapporteure.**

M. le Président observe que trois motions portent sur la thématique des ressources humaines de la collectivité et propose qu'elles soient présentées dans le cadre d'un débat unique, à défaut d'un retrait pure et simple compte tenu du dialogue social qui va être ouvert très prochainement et dans le cadre duquel ces propositions devraient être examinées.

Mme ERCAN présente la motion n° 23.1.44 déposée par les élus des groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président confirme que les sujets abordés par les trois motions seront vraisemblablement examinés dans le cadre des prochaines négociations avec les organisations syndicales. Il explique qu'il appartiendra alors à la collectivité d'évaluer les différentes revendications au regard de leur impact financier respectif, une réponse positive systématique ne pouvant être envisagée, sauf à remettre en cause l'équilibre des finances publiques du Département.

Mme HIVER rappelle que l'agenda social de la collectivité, défini en accord avec les organisations syndicales, a été adopté en début d'année 2023 et qu'au terme de cet agenda les dates et les thématiques ont été fixées et les groupes de travail constitués. Elle souligne que l'élaboration avant la fin de l'année 2023 d'un protocole d'accord relatif au télétravail fait partie des objectifs de cet agenda et que l'examen de la demande de création du forfait télétravail sera intégré à la prochaine négociation. Elle précise que la première réunion de travail consacrée à cette thématique se tiendra le 24 novembre 2023 et rappelle qu'elle était initialement fixée plus tôt, mais a été retardée en raison de la décision

prise par les organisations syndicales d'interrompre le dialogue social durant plusieurs mois, pour manifester leur opposition à la réforme des retraites.

Après avoir précisé que sa présente intervention s'applique aux trois motions présentées, M. FAUVET affirme l'attachement des élus de l'opposition au dialogue social lequel, souligne-t-il, n'est aucunement remis en cause. Il explique que l'objectif ici est double : d'une part, dénoncer la dégradation du pouvoir d'achat des agents, observée depuis plusieurs années, et le contexte difficile dans lequel ils exercent leurs missions, d'autre part proposer l'utilisation des marges de manœuvre disponibles en 2023 pour réduire les difficultés constatées.

M. FAUVET considère qu'au sein de l'administration départementale, le cadre du dialogue social est fixé de manière unilatérale par l'employeur. Il illustre son propos en décrivant la méthode qui, selon lui, a été définie en amont de la réunion fixée le 24 novembre 2023, par M. le Président, Mme HIVER et M. le Directeur général des services par intérim et met en définitive les organisations syndicales face à des choix difficiles.

M. FAUVET conclut son propos en exprimant une requête qu'il dit « claire » : il souhaite que le résultat positif dégagé par la collectivité en 2023, qui équivaut à plusieurs dizaines de millions d'euros, soit pour partie redistribuées aux agents en compensation de la forte pression subie au travail et des efforts réalisés au cours des dernières années.

M. le Président rappelle que l'unique sujet de discussion mis à l'ordre du jour de la réunion organisée le 3 novembre 2023 avec les organisations syndicales était de déterminer les modalités de redistribution de l'enveloppe d'un montant de 400 000 euros affectée au Comité des œuvres sociales (COS) et qu'il n'est actuellement pas possible de mobiliser. A cette occasion, M. le Président a clairement affirmé ne pas être favorable au versement de primes annuelles non reconductibles, et exprimé sa préférence pour des dispositifs de rémunération pérennes. Néanmoins, il confirme qu'il respectera le choix qui sera fait par les partenaires sociaux concernant la destination future de ladite enveloppe tout en soulignant qu'il avait été rappelé aux organisations syndicales que le Département ne pourrait pas répondre sans restriction à toutes leurs demandes. Il dit avoir également évoqué la possibilité de compléter l'enveloppe de 400 000 euros et avoir listé les mesures susceptibles de bénéficier de cet effort supplémentaire, tels les titres restaurant ou la mutuelle santé. Il réaffirme que les organisations syndicales pourront, néanmoins, retenir l'attribution d'une prime pouvoir d'achat mais qu'un tel choix ne fera pas l'objet d'un abondement complémentaire de la part de la collectivité.

M. le Président rappelle par ailleurs que les augmentations salariales accordées aux agents départementaux en 2023 ont représenté 3,12 millions d'euros et que l'attribution de cinq points d'indice décidée par le Gouvernement en faveur de tous les agents publics, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, représentera un coût supplémentaire pour la

collectivité de 1,1 million d'euros en 2024. M. le Président ne remet pas en cause la légitimité de ces mesures mais considère que ces éléments financiers devront être pris en compte dans le cadre du prochain dialogue social. Confirmant les propos de Mme HIVER, il souligne enfin que des dispositifs, tel que le forfait télétravail, auraient pu être soumis à discussions plus tôt si les partenaires sociaux n'avaient pas interrompu le dialogue au cours du premier semestre.

M. le Président conclut son propos en rappelant que le dialogue social doit être mené conformément à la répartition des compétences prévues par les textes, en vertu desquels il appartient au Président de diriger l'administration. À ce titre, il considère que le dialogue social doit réunir, en premier lieu, l'exécutif en lien avec ses représentants, et les organisations syndicales, l'Assemblée ne devant intervenir qu'à l'issue des négociations pour solliciter, le cas échéant, des moyens supplémentaires. Compte tenu de ce rappel et de sa volonté de préserver le respect du dialogue social, M. le Président considère qu'à l'heure où les discussions avec les organisations syndicales n'ont pas encore commencé, les revendications salariales présentées en séance sont prématurées.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées.

VOTES : Pour : 15

Contre : 28

Abstention : 1

NPPV : 2 (MM. LOGNON et RENAUX)

### **23.1.45 MOTION – UNE HAUSSE DU TITRE RESTAURANT POUR AIDER LES AGENTS**

Compte tenu du débat relatif à la motion n° 23.1.44, M. le Président interroge les membres de l'Assemblée sur le sens du vote à enregistrer concernant la motion n° 23.1.45 qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il n'est pas fait usage du vote électronique ; il est acté que le vote précédant est transposé à la motion n° 23.1.45 qui est rejetée.

VOTES : Pour : 15

Contre : 28

Abstention : 1

NPPV : 2 (MM. LOGNON et RENAUX)

### **23.1.46 MOTION – UNE PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR SOUTENIR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

Compte tenu du débat relatif à la motion n° 23.1.44, M. le Président interroge les membres de l'Assemblée sur le sens du vote à enregistrer concernant la motion n° 23.1.46 qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il n'est pas fait usage du vote électronique ; il est acté que le vote exprimé lors de la motion n° 23.1.44 est transposé à la motion n° 23.1.46 qui est rejetée.

VOTES : Pour : 15

Contre : 28

Abstention : 1

NPPV : 2 (MM. LOGNON et RENAUX)

### **23.1.47 MOTION – POUR UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE SOBRIÉTÉ EN EAU – M. Frédéric FAUVET, rapporteur**

M. le Président souligne que les actions déjà engagées dans le cadre du budget 2023 et celles envisagées dans le cadre du budget 2024, s'inscrivent pleinement dans les objectifs défendus par cette motion. Dans ce contexte, il suggère aux membres de l'opposition le retrait de cette dernière.

Après avoir confirmé le maintien de la motion déposée par les élus des groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe du présent procès-verbal, M. FAUVET en présente les objectifs.

M. le Président réaffirme que la motion présentée réclame la réalisation d'actions d'ores et déjà prises en compte dans le cadre des budgets primitif et supplémentaire 2023 et cite les actions entreprises.

Après avoir évoqué les importantes fuites d'eau récemment survenues les deux collèges situés sur le territoire de son canton, M. STOTER confirme l'intérêt de la motion présentée qui préconise notamment l'installation de compteurs permettant de détecter plus efficacement de telles fuites.

Après avoir observé qu'un consensus général existe sur le thème abordé et débattu dans le cadre de l'examen de la motion présentée, M. le Président invite les membres de l'Assemblée à ne pas mener un débat sans fin sur un sujet bénéficiant déjà d'un plan départemental ambitieux.

Il est procédé au vote électronique de la motion. Les conclusions du rapporteur sont rejetées.

VOTES : Pour : 16

Contre : 18

Abstention : 8

NPPV : 4 (M. HAUSSOULIER, M. BEAUVARLET, M. JARDÉ, Mme DELÉTRÉ)

### **23.2.26 MOTION – POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – motion retirée**

Comme ceci a été annoncé dans son propos introductif, M. le Président rappelle que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024, un plan d'alimentation départemental sera proposé, et invite les élus à participer à la réflexion engagée et portée par M. NOIRET. Compte tenu de cette annonce, il suggère à l'opposition de retirer la motion.

M. BEUVAIN précise avoir déjà communiqué à M. NOIRET ses préconisations en la matière et exprime le vœu d'un projet ambitieux.

M. FAUVET insiste sur l'objectif à atteindre à travers la motion qui vise à généraliser l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire du département et au bénéfice de tous en les modulant en fonction des revenus des bénéficiaires. La démarche permettrait, selon lui, de créer un droit nouveau, tout en soutenant une filière agricole vertueuse et locale.

M. FAUVET accepte de retirer la motion présentée.

Mme ERCAN souhaite que des élus d'opposition intègrent le groupe de travail qui sera constitué.

M. le Président accède à cette demande.

*La motion est retirée.*

### **23.2.27 VŒU – POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

M. le Président indique que le vœu présenté, qui figure en annexe au présent procès-verbal, fait l'objet d'une approbation unanime.

Il est procédé à un vote électronique du vœu qui est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

### **23.2.28 Vœu – FRANCE TRAVAIL : UN CHOIX INJUSTE ET INEFFICACE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur**

M. FAUVET présente le vœu déposé par les élus des groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président précise que lors d'une récente rencontre avec Monsieur le Préfet et le Directeur de Pôle emploi, ce dernier a indiqué que dans les territoires concernés par l'expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, les 15 heures d'activité hebdomadaire mises en place sont réalisées dans le cadre de l'accompagnement renforcé et intègrent notamment les heures de formation, de remobilisation, ou encore les heures consacrées à l'accomplissement de démarches administratives.

Par ailleurs, M. le Président indique qu'une nouvelle expérimentation pourrait être menée afin de permettre une étude comparative au sein d'un même territoire entre d'une part, les bénéficiaires du RSA suivis dans le cadre d'un accompagnement rénové, d'autre part, les autres ne bénéficiant pas de cet accompagnement.

Enfin, M. le Président considère que le versement de l'allocation de RSA, expression de la solidarité, justifie que le bénéficiaire adopte, en contrepartie, une démarche de retour à l'emploi.

Revenant sur les termes du vœu déposé, M. DUFLOT souligne que les membres de l'opposition se méprennent sur les objectifs du projet de loi « France Travail ». Il reprend les critiques formulées dans le vœu et présente des arguments plaidant en faveur du projet de loi qui, selon lui, va dans le bon sens.

M. BEUVAIN rappelle qu'au terme du Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 la solidarité nationale accordée à une personne privée d'emploi n'est pas subordonnée à l'accomplissement d'un travail. Il constate que les pouvoirs publics sont plus disposés à demander des contreparties aux bénéficiaires du RSA qu'aux entreprises ayant reçu de l'État en 2023 22 milliards d'euros au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). En conclusion, M. BEUVAIN se dit en colère.

En réponse à M. DUFLOT, M. STOTER considère que le travail en commun des acteurs locaux dépend plus de la volonté des intéressés que de dispositions législatives. Il mentionne la collaboration établie entre la Mission locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois et notamment les antennes d'Amiens Nord et d'Amiens Sud de Pôle emploi, et considère que l'institutionnalisation de ces coopérations est susceptible d'entraîner des tensions entre les structures.

M. STOTER souligne que l'effort doit être dirigé en priorité vers les plus démunis, c'est-à-dire vers ceux qui nécessitent un accompagnement vers l'insertion sociale et pour lesquels une démarche d'insertion professionnelle ne peut être engagée. Il désapprouve l'idée contenue dans le projet de loi d'imposer un travail aux bénéficiaires du RSA et considère qu'un tel projet stigmatise une population déjà en grande difficulté. Il conclut son propos en indiquant qu'il se prononcera en faveur du vœu.

M. le Président souligne que les débats ne doivent pas conduire à caricaturer les positions des uns et des autres. Confirmant les propos qu'il a déjà tenus dans l'hémicycle, il répète que dans la démarche engagée il y a un message à l'adresse de ceux qui se lèvent chaque matin pour exercer des métiers difficiles et qui ne sont pas suffisamment rémunérés. M. le Président rappelle également que 20% des bénéficiaires du RSA dans la Somme ont moins de 30 ans. Il confirme la nécessité de renforcer l'accompagnement de certains afin de les faire participer à l'effort commun.

En réponse à M. STOTER, M. BOUCHY précise que l'expérimentation a permis à Pôle emploi et aux services du Département de renforcer leur collaboration dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Mme VAST confirme que la hausse des salaires constituerait le moyen le plus efficace pour inciter certaines personnes à faire le choix de l'emploi. Revenant sur les bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans, précédemment évoqués, elle explique que cela soulève la problématique des jeunes déscolarisés dès l'âge de 14 ans qui devraient bénéficier d'un accompagnement beaucoup plus tôt.

M. le Président confirme avoir rencontré des bénéficiaires du RSA âgés de 22 ans et dont le projet de vie ne semblait pas comporter un volet dédié au travail.

Il est procédé à un vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont rejetées.

VOTES : Pour : 16

Contre : 27

Abstention : 2

NPPV : 0

La séance est levée à 16 heures 42.

.....  
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRÉTAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LE SECRETAIRE



M. Frédéric DEMULE

Suppléant

Mme Valérie DEVAUX

**Réunion du Conseil départemental du 6 novembre 2023****Débat d'orientation budgétaire 2024****Discours introductif de Stéphane HAUSSOULIER  
Président du Conseil départemental de la Somme**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Sénateur,  
Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,  
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver, toutes et tous, pour ce moment toujours important pour notre collectivité, le **Débat d'orientation budgétaire** pour l'année à venir.

Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler l'objet de nos débats du jour : le « DOB » doit permettre à chacun des élus de s'exprimer sur les orientations de notre collectivité, à l'éclairage des équilibres financiers qui sont les nôtres.

À l'approche du vote du Budget primitif 2024, qui interviendra les 11, 12 et 13 décembre prochains, **j'ai tenu à une meilleure participation des élus de l'Assemblée pour sa conception.**

C'est la raison pour laquelle, pour la première fois, les groupes d'opposition ont ainsi eu accès, quelques jours avant l'envoi du volume définitif, au projet d'orientations politiques pour 2024.

J'ai souhaité que chaque composante de notre Assemblée puisse en prendre connaissance pour commenter, discuter, et amender là où il était nécessaire, parfois, de « marquer le trait ».

Après tout, *mes chers collègues*, quand plus de 90% des délibérations à l'année sont votés à l'unanimité, quand 21 rapports (presque 22...) sur 23 du Budget primitif 2023 sont aussi adoptés à l'unanimité, avons-nous un regard si différent lorsque nous travaillons à l'intérêt général ?

**Je ne le pense pas. Car le Département est un maillon essentiel de l'action publique, action publique que nous bâtissons ensemble chaque jour, au plus près du terrain, au contact de la réalité des Samariens.**

Le projet de budget 2024 du Conseil départemental se caractérise par la montée en puissance des orientations et des priorités que nous avons arrêtées en début de mandature. Il se caractérise également par de nouvelles propositions dans des domaines importants. J'y reviens dans quelques instants.

Malgré un contexte économique et social toujours incertain, marqué par l'inflation, la crise climatique et énergétique mais aussi un manque de clarté sur les recettes et les dépenses à venir, qui invite toutes les collectivités à la prudence, **les orientations budgétaires traduisent l'ambition et la capacité du Département à tenir ses engagements au quotidien, tout en préparant l'avenir.**

Nous voyons aujourd'hui, sur le plan budgétaire, les résultats d'une gestion saine de nos finances : un cap tenu, avec des objectifs clairs et des actions mises en œuvre grâce aux moyens que nous pouvons dégager.

**En 2024, le Département de la Somme sera résolument au rendez-vous**, en mettant à profit toutes les capacités d'une collectivité qui a su montrer ses dernières années sa force, son inventivité et son agilité.

Je tiens ici à saluer et remercier les quelques 3 000 agents du Département qui, au quotidien, se mobilisent au service des habitants, dans tous les domaines de l'action départementale.

Ils étaient plus d'une centaine, pour ne citer qu'eux, jeudi et vendredi, à être sur le terrain au passage de la tempête Ciaràn. Avec plus de 220 interventions en moins de 24h, cette dépression nous a, fort heureusement, relativement épargné.

*Ce n'est pas le cas de départements plus à l'Ouest, et permettez-moi d'avoir une pensée pour Emmanuelle Augros, aujourd'hui Directrice générale des services du Département du Finistère, territoire particulièrement frappé par la tempête.*

Je disais donc : grâce à sa stratégie de désendettement et à la préservation de son épargne, le Département tient les objectifs fixés en début de mandat pour maintenir une politique d'investissement aussi ambitieuse que maîtrisée, et pour continuer d'œuvrer au service de la Somme et de ses habitants.

Il suffit de s'arrêter quelques instants pour s'en rendre compte :

- **Une politique territoriale à un niveau jamais atteint** jusqu'alors, plus de 50 millions d'euros, au bénéfice des communes et des intercommunalités
- **Des dispositifs sectoriels pour répondre aux enjeux du moment** : les LED, la vidéoprotection, les innovations médicales, l'aide à la sécurisation des traverses de nos communes ou encore l'aide aux équipements sportifs (un véritable succès !)
- **La poursuite du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale »**, outil de développement de nos territoires
- **Sans oublier, un plan d'investissement réaliste de 660 millions d'euros sur le mandat, au service des habitants de ce département**

Notre Assemblée, qui a déjà engagé de nombreux chantiers depuis son renouvellement en juin 2021, entend poursuivre sa feuille de route avec **souplesse** et **adaptation**, mais surtout **détermination**.

« Souplesse et adaptation », car si les collectivités doivent endosser toujours plus de responsabilités et de dépenses, elles ne bénéficient pas toujours de l'évolution adéquate de leurs recettes.

Je vous disais, voici un an, de regarder avec attention l'évolution des Droits de mutation à titre onéreux et les conditions d'accès à l'emprunt. Les faits se confirment avec une baisse sensible des DMTO et des banques devenues plus « frileuses » avec les collectivités territoriales.

**Pour mener à bien nos missions et apporter des solutions concrètes, nous devons nous faire entendre pour que soit donnée plus de marge de manœuvre aux Départements.**

En effet, la hausse des dépenses suscite de véritables préoccupations avec, pour ne citer qu'elles, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, celle des allocations, dont le RSA, ou encore l'application de l'avenant 54 sur la branche de l'aide à domicile. Ces mesures nous impactent, et vont continuer de nous impacter.

**Le dialogue entre l'État et les Conseils départementaux doit se poursuivre, et c'est le message que les Départements porteront, en fin de semaine, aux Assises des Départements de France, à Strasbourg.**

Ce dialogue avec l'État, je le poursuis au quotidien, dans la Somme comme au niveau national. C'est en discutant, en argumentant, en contextualisant, que nous avançons. Dans le bon sens.

Bien sûr, l'année à venir nous confrontera à de nombreux défis, auxquels nous devons répondre. Le Conseil départemental va continuer d'agir, directement, à travers ses compétences, pour améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins des Samariens.

Nos orientations seront mises à jour et complétées en 2024 par une nouvelle thématique, en lien direct avec la transition écologique : **la ressource en eau**. C'est un enjeu capital, et le Département y prendra sa part. Je sais, *mes chers collègues*, que nous nous retrouverons sans problème sur ce sujet. J'y reviens.

--

Mais avant, je vous propose de détailler les 3 enjeux qui guideront l'action départementale en 2024 :

**Tout d'abord, un Département présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie**. La gestion responsable de la collectivité au cours de ces dernières années permet au Département de jouer pleinement son rôle en matière de solidarités, pour accompagner tous les Samariens, notamment les plus fragiles, dans les aléas de la vie.

Face à une augmentation inédite du nombre de jeunes confiés à l'Aide sociale à l'Enfance (pour rappel : plus de 2 000 jeunes en cette fin d'année 2023), le Département continuera ses efforts en matière de **protection de l'enfance** afin de dimensionner les capacités d'accueil aux besoins. Les moyens mobilisés seront adaptés pour que les enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Pour assurer sans délai les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), les actions d'accompagnement à domicile seront renforcées. Les moyens dédiés à l'inspection des établissements seront également soutenus afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et de protection. La politique de recrutement des assistants familiaux et de la diversification de l'offre d'accueil familial seront poursuivies.

Je partage, *chers collègues de l'opposition*, la volonté d'une nouvelle stratégie nationale en matière de protection de l'enfance, qui clarifierait et renforcerait, notamment, les compétences des Départements.

Plus de 100 millions d'euros ont été nécessaires dans la Somme en 2023. Nous expérimentons un Comité départemental de la protection de l'enfance. Mais nous devons aller plus loin, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour la voir régulièrement dans le cadre de la mission nationale, je sais que la Ministre Charlotte Caubel y est sensible. La majorité se joindra au vœu appelant à des « États généraux de la protection de l'enfance » auquel la Somme pourra participer activement.

Les actions en faveur de la **Protection maternelle et infantile** seront reconduites, avec notamment la fourniture d'un porte-bébé à chaque naissance d'un petit Samarien, en complément d'un ouvrage jeunesse offert par la Bibliothèque départementale. Les campagnes de prévention portant sur la petite enfance (comme la bronchiolite) seront accentuées en 2024.

En matière de santé, toujours, les travaux de la commission sur la désertification médicale vont se poursuivre : leurs propositions irrigueront naturellement l'action départementale.

L'**insertion vers le retour à l'emploi** sera au cœur de nos priorités. La pénurie qui touche certains secteurs (comme les métiers du soin et du service à la personne, de l'industrie, du BTP, de l'hôtellerie-restauration) doit constituer une opportunité de créer des parcours de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

La réhabilitation de la « valeur travail », à laquelle j'aspire, passe par le rapprochement des bénéficiaires du RSA avec le monde de l'entreprise. Des actions seront portées en ce sens.

Sur ce sujet, l'expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, pour laquelle le Conseil départemental s'est porté candidat et a été retenu, se poursuivra en 2024, en partenariat avec Pôle emploi.

Elle a pour objectif d'accompagner chaque bénéficiaire dans une démarche d'insertion professionnelle suivie et soutenue. C'est le sens de l'évolution législative en cours avec la Loi « Plein emploi » qui impactera l'action du Département pour ce qui relève du RSA. Nous débattons de cela au cours de l'examen du vœu que l'opposition a déposé.

En matière d'autonomie, le **Handicap** reste bien entendu la grande priorité départementale de cette mandature.

La démarche spécifique engagée en 2022 sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap se poursuivra et s'amplifiera. Je pense ici au projet d'inclusion professionnelle au sein du Cap Hornu, que nous portons avec le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard.

De nouvelles solutions visant à améliorer le quotidien des aidants seront mises en place, tandis que le Département actera la création d'aides extra légales pour le répit, le relayage, le financement de séjours de vacances adaptés ou encore le transport des personnes en situation de handicap.

La résorption des temps d'attente visant l'entrée en accueils de jour, foyers d'hébergement ou foyers de vie des personnes en situation de handicap sera également un objectif à tenir en 2024. Nous nous y attèlerons.

Pour nos **séniors**, favoriser le maintien à domicile et imaginer les solutions alternatives au placement en établissement feront partie intégrante de nos orientations. Avec le concours de la CNSA, le Département soutiendra notamment la création de places de résidences autonomie et le béguinage sera accompagné.

En matière de mobilité, qui représente souvent un frein pour les salariés, une expérimentation sera menée pour financer une flotte de véhicules électriques pour les déplacements professionnels des aides à domicile.

Afin d'encore mieux garantir l'accès simplifié aux droits et l'égalité des chances des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, le Département s'engagera dans l'expérimentation du Service public départemental de l'autonomie (SPDA). Le dossier, jugé d'une « grande qualité », a toutes les chances d'aboutir. Je tiens ici à remercier publiquement la Direction de l'autonomie pour ce travail, en relation avec nos partenaires.

Après la première conférence des bailleurs et la mise en place d'une charte liant le Département à ces acteurs, le **logement et l'habitat** seront une nouvelle fois accompagnés. La transformation de friches en logements dans les territoires ruraux sera au cœur d'un partenariat nouveau et retrouvé en 2024 avec l'Office public de l'habitat du Département. Les aides à la réhabilitation thermique des logement se poursuivront, avec la montée en puissance du Fonds d'avance pour les ménages modestes.

Face à la hausse des prix de l'alimentation et des coûts de l'énergie, le Département sera une nouvelle fois aux côtés des Samariens, notamment à travers le Fonds solidarité logement (FSL) et le soutien accordé aux structures caritatives de la Somme, dont l'augmentation exceptionnelle attribuée en fin d'année 2023, est reconduit en 2024.

### **Ce « Département solidaire », nous le voulons aussi attractif, pour favoriser le bien-vivre partout sur le territoire**

Le programme « Vallée de Somme, Vallée idéale », porté par le Département avec l'engagement des collectivités, entrera encore davantage dans sa phase opérationnelle avec des avancées concrètes, partout dans la Somme, en lien avec les communes et les groupements de communes qui pourront toujours bénéficier d'un soutien massif du Département.

Les projets d'aménagement à Eaucourt-sur-Somme et Long connaîtront de nouveaux développements, tout comme le site de Caours, près d'Abbeville.

D'autres secteurs sont concernés, notamment à Étinehem-Méricourt, grande réserve naturelle destinée à devenir un haut lieu ornithologique : un lieu au potentiel extraordinaire, retenu par la Mission « biodiversité », ce dont nous pouvons tous nous féliciter.

2024 marquera également la dernière année de la **politique territoriale**, lancée en 2022 pour aider les communes et les intercommunalités à financer leurs projets. Cette politique se complète avec les aides départementales attribuées depuis 2021 à la modernisation de l'éclairage public, à la mise en place de la vidéoprotection, à la sécurisation des traverses en agglomération, à la création de pistes cyclables, à la dynamisation des bourgs-centres ou encore à la rénovation des ouvrages d'art, **portant le soutien aux collectivités à plus de 60 millions d'euros**.

De nouvelles modalités verront le jour dès le Budget Primitif 2024 pour faciliter le dépôt de dossiers et le financement de projets, avec votre concours car vous le savez, **j'ai souhaité replacer les Conseillers départementaux au cœur des dispositifs**. Sachez, par ailleurs, que les dispositifs sectoriels, pour les équipements sportifs ou encore pour les innovations médicales, seront reconduits.

Côté **numérique**, l'année 2024 sera marquée par l'objectif d'un département intégralement couvert par la fibre optique, avec le concours du Syndicat mixte Somme numérique. De nouvelles aides et actions portant sur l'inclusion numérique seront mises en place. Dans une société qui vit à l'air du numérique, il est de notre devoir d'accompagner tous les publics vers ces nouveaux usages. **C'est une demande de la population : nous y répondrons**.

Sur les **grands projets** et les **opérations structurantes du territoire**, telles que le Canal Seine-Nord Europe ou encore la liaison TGV Picardie-Roissy, deux dossiers majeurs pour la Somme, le Département sera au rendez-vous et sera facilitateur pour leur réalisation.

Le bien-vivre passe par un **service d'incendie et de secours** opérationnel et performant. Sur ce sujet, le Département interviendra financièrement aux côtés du SDIS 80 pour la réhabilitation, la modernisation ou la construction de nouveaux centres de secours. Les premiers chantiers verront le jour en 2024, je pense ici à Nesle, à Beaucamps-le-Vieux, à Conty ou encore à Saint-Valery-sur-Somme. Ces investissements interviendront en complément d'un soutien accentué au SDIS 80 pour son fonctionnement.

L'attractivité concerne également la **culture** et le **sport**. En cette année olympique et paralympique, le Département poursuivra son ambition de mettre « plus de sport dans le quotidien des Samariens ».

Outre la poursuite des cofinancements liés aux équipements sportifs, le Département engagera une réflexion sur l'héritage des Jeux.

Des événements et des animations, avant et pendant les « JO », seront au programme. Le Département s'attachera à faire vivre les Jeux auprès de ses publics-cibles et, au-delà, auprès du grand public. Le Relais de la Flamme olympique, le 4 juillet 2024, marquera l'Histoire du Département.

En lien étroit avec l'inscription exceptionnelle de 11 sites funéraires et mémoriels au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département s'engagera plus que jamais dans le **devoir de mémoire auprès des jeunes Samariens**, avec de nouvelles actions. 2024 sera une année de réflexion stratégique sur le devenir de l'Historial de la Grande Guerre, dont le développement est à repenser. Il en sera de même pour l'Abbaye de Saint-Riquier, joyau de notre département, dont l'étude nous permettra de donner (enfin) une prospective sur ses activités, actuelles comme futures.

Évoquer Saint-Riquier me permet de faire une excellente transition sur la **saison culturelle départementale**. 2023 fut une année de mutation, et de très beaux succès sont à noter :

- Le **Festival de Saint-Riquier**, avec près de 3 000 spectateurs en 5 jours et qui, en 2024, continuera d'évoluer, à la fois pour trouver la meilleure période de programmation pour ce Festival, mais aussi capter de nouveaux publics
- Le **Printemps du Département**, permettant aux Samariens de découvrir gratuitement les sites culturels, naturels et touristiques près de chez eux
- Le **Festival des Bistrots**, qui a réussi sa 1<sup>ère</sup> édition
- Et bien évidemment, le **Somme'r Time**, qui a réuni pas moins de 13 000 spectateurs le 1<sup>er</sup> septembre dernier à Cayeux-sur-Mer

Bref : une sacrée année pour la culture en 2023, et nous continuerons sur cette lancée en 2024, avec des initiatives tant fédératrices que populaires, pour le territoire et ses habitants.

Sans transition, le soutien aux **infrastructures, tant routières, cyclables, fluviales que portuaires**, sera reconduit. Un accent particulier sera mis en 2024 sur la propreté et la lutte contre les déchets ou dépôts sauvages au bord des routes départementales. Le Département placera l'innovation au cœur de ses missions : j'en veux pour preuve l'expérimentation en cours sur le fauchage.

La lutte contre le myriophylle hétérophylle sera également (j'ai envie de dire : malheureusement...) d'actualité afin de permettre la navigation sur le fleuve Somme. **À l'est**, les travaux visant la reprise de la navigation fluviale et la finalisation de la Véloroute Vallée de Somme entre Offoy et Saint-Simon, se poursuivront, **tandis qu'à l'ouest**, nous travaillerons à l'entretien de la Véloroute et aux interconnexions, grâce aux subventions obtenues de l'État dans le cadre du Fonds mobilités actives, avec notamment le soutien du Département à la remise en état du « Pont de Béthune » à Abbeville, liaison parfaite entre la Véloroute Vallée de Somme et la Traverse du Ponthieu.

En matière de **collèges**, 2024 verra de nombreux chantiers bâtimentaires débuter. Dans le cadre de la Programmation pluriannuelle des investissements, arrêté en 2023, les travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension ou de

modernisation viseront à favoriser le bien-être, la réussite scolaire et l'épanouissement des collégiens de ce département.

Je vous l'annonce : **un plan spécifique sur l'accessibilité, avec une programmation claire, sera proposée dès 2024 pour viser une accessibilité totale des établissements d'ici 2028.**

2024 verra s'intensifier également la politique inclusive menée par le Département avec la mise en place des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) au sein des collèges. La lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire sera accentuée par des actions dédiées.

L'attractivité du territoire concerne enfin le **tourisme** : le nouveau Schéma départemental de développement touristique visera à conforter les acquis tout en travaillant sur le développement d'un tourisme plus vert, plus vertueux, plus accessible, en plaçant les habitants au cœur de la stratégie touristique.

Là encore, le Département se doit d'être exemplaire : **tous les sites touristiques du Conseil départemental s'engageront en 2024 dans la démarche de labellisation « Tourisme et Handicap ».**

2024 sera également l'année de l'examen et du renouvellement, avec le soutien du Département, du Label « Grand Site de France » pour la Baie de Somme.

Le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard s'est récemment porté candidat auprès de l'État pour être territoire pilote pour travailler sur la lutte contre l'attrition des logements permanents en zone touristique.

Plus largement, le Département engagera une réflexion sur les problématiques liées aux logements saisonniers et proposera des pistes d'action concertées avec les acteurs locaux du territoire. Ce sujet est essentiel pour la dynamique économique et touristique.

Mes chers collègues, comme je vous l'indiquais, le Département tient à s'engager plus que jamais dans la **transition écologique** et la **préservation de la ressource en eau**.

L'année 2024 va s'ouvrir dans un contexte climatique inédit. Les conséquences invitent le Département à accélérer les mesures contribuant à la transition écologique. **Là-dessus, je le dis clairement : l'écologie n'a pas de parti, ni de couleur politique.**

Le Conseil départemental de la Somme poursuivra son engagement sur la conduite de toutes ses actions. Les économies d'énergie seront une priorité absolue. Les chantiers de rénovation thermique seront accélérés, notamment dans les collèges.

Ces économies d'énergie seront encouragées chez les particuliers, grâce à la montée en puissance du Fonds d'avance créé par le Département. La collectivité continuera ainsi d'accompagner l'amélioration et la réhabilitation thermique du parc privé de logements dans la Somme, en complémentarité avec les actions menées par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

En matière d'énergie renouvelable, la production solaire photovoltaïque sera développée sur les toits des bâtiments. Il en sera de même pour l'hydroélectricité sur plusieurs points du fleuve Somme.

Par ailleurs, le Département lancera en 2024 les phases préparatoires à la réhabilitation de l'ancien Centre administratif départemental, situé Boulevard du port à Amiens, pour y rassembler à terme tous les services centraux dans **un bâtiment intégralement transformé, accessible et modèle de la transition écologique**.

Sur les déplacements et les modes doux, en complément des investissements sur le réseau routier et nos Véloroutes, le soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique continuera d'être proposé aux Samariens.

Cette progression dans la transition écologique doit aussi passer par l'exemplarité et la sensibilisation. L'administration départementale continuera sa transformation vers des pratiques plus vertueuses : réduction de la consommation d'énergie, écogestes, optimisation des déplacements professionnels couplée au verdissement de la flotte automobile, incitation aux modes doux et au covoiturage, etc.

L'usage des outils numériques et l'accumulation de données ont des impacts environnementaux non négligeables. Des améliorations seront une nouvelle fois recherchées dans ce domaine.

Une politique d'achat responsable continuera d'être mise au service de la transition écologique. Un « Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables » (SPASER) sera proposé, en complément des orientations déjà prises en 2022.

Parce qu'il est indispensable d'impliquer les jeunes générations, des actions de sensibilisation seront renouvelées et financées dans les collèges. Après une première année concluante, le dispositif « Agir pour ma planète » accompagnera davantage d'éco-délégués dans leur rôle d'acteurs de la transition écologique. Les partenariats avec les collectivités locales dans le domaine de la valorisation des bio déchets dans les collèges seront également intensifiés. Le soutien à l'éducation au développement durable sera amplifié.

Le Département a pour ambition, comme il l'a toujours fait, de participer pleinement aux enjeux de **biodiversité**. Les Espaces naturels sensibles (ENS) et les sites labellisés RAMSAR feront l'objet d'une attention particulière pour leur préservation et la restauration des milieux.

Occupant les trois quarts de la surface départementale, **l'agriculture** constitue un indéniable vecteur de développement. Le Département poursuivra son soutien au monde agricole, tout en encourageant financièrement les projets agrivoltaiques, conformément à la charte signée avec la Chambre d'agriculture de la Somme ainsi que la convention liant la Région et le Département. **Un plan de lutte contre le frelon asiatique sera porté par la collectivité en 2024.**

Le développement des circuits courts et de la consommation de produits locaux constituera également un axe majeur de notre action. Après le triplement du montant des commandes en circuits courts pour nos services de restauration scolaire, **de nouveaux objectifs seront fixés**, en lien avec la Loi EGAlim.

Dans sa relation contractuelle avec les établissements médico-sociaux, le Conseil départemental entend impulser en 2024 une dynamique similaire à celle des collèges avec des engagements clairs, dans une logique d'objectifs et de moyens. **Car oui, le « bien manger », c'est pour tout le monde !**

**Le Département portera, par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département.** L'alimentation fait l'objet d'un vœu de l'opposition, nous y reviendrons plus tard dans la journée.

Enfin, l'année 2023 se termine après un hiver 2022 et un printemps 2023 secs. L'été a été déficitaire au niveau des précipitations. Les températures observées au cours des derniers mois ont été largement au-dessus des moyennes de saison avec plusieurs épisodes caniculaires. Dans la Somme, plusieurs rivières ou cours d'eau ont atteint des seuils critiques. Des restrictions ont été décidées par les services de l'État.

Face à cette situation, la gestion de la ressource en eau doit dorénavant nous préoccuper. C'est un enjeu majeur pour lequel le Département va se mobiliser en 2024.

Deux objectifs guideront notre action :

- encourager la sobriété des usages de l'eau
- et faire émerger, sur le territoire, des solutions adaptées aux besoins visant à une gestion durable de la ressource

**Plusieurs dispositifs et actions concrètes seront mis en place en 2024 à destination des Samariens**, afin de les encourager à mieux maîtriser leur consommation en eau, dans la récupération comme dans des systèmes économes d'eau.

**Nous bâtissons ce plan d'action avec l'ensemble des élus de l'Assemblée.**

--

Voilà, Mesdames, Messieurs, *chers collègues*, ce sur quoi je vous invite, avec la majorité, à réfléchir dans le cadre de ce Débat d'orientation budgétaire 2024.

Avant de conclure mon propos, *que je sais déjà trop long*, **je tiens à remercier une nouvelle fois très sincèrement notre administration départementale**, son Directeur général des services par intérim, Jean-Gabriel Georges, les DGA, les directeurs, leurs adjoints, et tous les agents départementaux : ils ont accompli, cette année encore, un travail colossal, et le programme 2024 est tout aussi ambitieux.

**Je tiens à leur dire que les orientations que nous prenons, et les crédits que nous voterons lors du prochain Budget primitif, permettront à notre collectivité d'assurer pleinement ses missions, et au Département de porter ses ambitions, pour aujourd'hui, pour demain, pour répondre aux attentes et aux besoins de tous les Samariens.**

Je vous remercie.

Mr le Président, mes cher(e)s collègues,

Je débiterai mon propos par **l'effroi et les inquiétudes générées par le conflit** en Israël et en Palestine, déclenché par les terroristes du Hamas. De chaque côté les bilans s'alourdissent dramatiquement chaque jour et la population civile est très durement touchée. Chaque vie compte, celle d'un enfant israélien autant que celle d'un enfant palestinien. C'est notre responsabilité politique que de porter un message de paix : pour un cessez-le-feu immédiat, pour la libération des otages, pour la relance du processus de paix.

Sur notre sol même, ces logiques mortifères produisent aussi des tragédies. **L'assassinat de l'enseignant Dominique Bernard** à Arras est venu dramatiquement nous le rappeler. Je m'associe à la douleur de sa famille et celle de toute la communauté éducative, une nouvelle fois victime de cette barbarie.

Dans un climat social dégradé, les difficultés produisent de la violence jusqu'au plus près de chez nous. Les incidents récents dans les quartiers prioritaires d'Amiens en témoignent et génèrent une insécurité grandissante chez nos concitoyens les plus fragiles. Cette semaine même, **au Centre Socio-Culturel d'Etouvie, les équipes de bénévoles et de travailleurs sociaux en ont été les victimes**. Je m'associe à leur émotion et leur colère. Nous devons collectivement les protéger et prévenir ces situations.

Cette violence sociale concerne aussi chaque nuit, **des enfants qui dorment dehors, dans nos rues à Amiens**. Des dizaines d'enfants scolarisés le jour mais qui, le soir venu, ne savent pas où ils vont dormir. C'est aujourd'hui, c'est ici et c'est insupportable. Face à des situations administratives complexes, notre première responsabilité c'est d'abord de protéger ces enfants. Le Département de la Somme doit y prendre sa part, notamment sur la situation des mères isolées avec enfants. Dans l'urgence nous devons les prendre en charge.

**La nature aussi est en colère et vient régulièrement nous le rappeler, notamment avec les tempêtes qui se succèdent**. Je voudrais adresser mes remerciements à tous les agents du Département, les pompiers du SDIS et tous les autres de leur mobilisation et de leur engagement exemplaire.

**Notre Débat d'Orientation aujourd'hui, on le voit avec toute cette actualité, n'est pas simplement Budgétaire. Il doit nous aider à préparer l'avenir et à construire un département plus résilient**. Si nous partageons un certain nombre des intentions affichées, nous demandons un exercice prospectif plus ambitieux. Face au changement climatique, face au vieillissement de la population, face aux nouveaux équilibres territoriaux nous devons être en capacité de nous projeter. Pas seulement pour l'année qui vient mais pour les décennies qui sont devant nous. Certains territoires, certains départements sont engagés dans des exercices de réflexion collective à moyen et long terme. Quel département dans 10 ans, dans 20 ou 30 ans ? C'est aujourd'hui que les choses se préparent.

D'ici une trentaine d'années les plus de 65 ans représenteront alors près de 30% de la population contre 20 % aujourd'hui du fait du vieillissement des générations du « baby-

boom ». La planète va continuer de se réchauffer, modifiant profondément nos pratiques agricoles, de déplacement ou de logement. Les ressources énergétiques ne seront plus les mêmes. Nous avons besoin d'anticiper et d'accompagner ces lourdes et incontournables mutations. Pour tout cela je vous propose de constituer **un groupe de travail pour imaginer la Somme en 2050**. En sollicitant des experts, en construisant des modèles sur différents scénaris, en associant les acteurs de nos territoires nous devons avoir la capacité de mieux comprendre, de faire des choix, plutôt que de subir.

En attendant, nous poursuivons notre travail constructif et vigilant sur les politiques départementales. Si nous partageons un certain nombre des efforts budgétaires amorcés et annoncés, notamment sur les moyens dédiés à l'enfance ou à l'insertion, sur les moyens dédiés aux politiques territoriales, sur les efforts en matière culturelle, nous souhaitons également organiser et établir d'autres priorités.

C'est le sens d'un certain nombre de vœux et de motions, qui veulent et doivent impacter nos orientations budgétaires. **En premier lieu avec nos personnels, nos agents**. En première ligne face à de nombreuses difficultés conjoncturelles, l'exemple des personnels de l'ASE en tension permanente en témoigne de façon aiguë, ils doivent aussi faire face à l'inflation et à la dégradation de leur pouvoir d'achat. Nous devons partager avec eux les marges de manœuvre financières. Si j'ai bien conscience que ces marges vont se rétrécir à court terme, elles existent aujourd'hui : nous ne recourons pas à l'emprunt à nouveau cette année. Nous devons aider et accompagner nos agents. Le Rapport Social Unique, transmis en marge de cette session, vient d'ailleurs souligner des difficultés structurelles : nombre de contractuels en forte augmentation, proportion d'agents en maladie toujours très élevée ...

Nous devons également aller **plus vite et plus fort en matière de transition écologique**. Nous souhaitons aussi **un rééquilibrage territorial dans les interventions du Département** : certains territoires ne bénéficient pas de la même attention et du même soutien que d'autres.

C'est aussi **le cas avec les quartiers prioritaires** : les indicateurs sont toujours très inquiétants. Nous devons participer aux différents contrats de ville en cours d'élaboration. La diminution mécanique du nombre de bénéficiaires du RSA ne doit pas nous masquer des difficultés économiques qui demeurent : les mauvaises nouvelles chez Valéo, Metex, Air Liquide sont là pour nous le rappeler.

**Notre proposition sur la sécurité sociale de l'alimentation** doit permettre de construire un véritable filet de sécurité pour l'accès de tous à une alimentation de qualité avec des produits locaux et bio.

**La Loi France Travail** qui va conditionner le versement du RSA à des activités obligatoires va accroître les difficultés d'un certain nombre de nos concitoyens. Et va s'avérer très difficile à mettre en œuvre. Ça n'est pas moi qui le dit mais Stéphane Haussoulier, président du Département. Je partage son énervement mais pas son double langage, qui continue de soutenir ses amis politiques du gouvernement lorsque l'essentiel est en jeu.

L'échec récent du Bus pour l'emploi du Département démontre les difficultés de cette mise en œuvre. Cela me permet d'avoir une pensée pour les 2 chauffeurs de ce bus, qui se retrouvent quelque peu sans activité avec l'arrêt de ce dispositif. J'ai bon espoir qu'à raison de 16 ou 17 déplacements à Paris par mois pour certains élus départementaux, ils trouveront de nouveau

la possibilité de conduire des véhicules du département dans des missions bien différentes, si tant qu'ils prévoient d'emmener un maillot de bain pour des destinations plus ensoleillées.

Cette réforme du RSA du gouvernement est une fabrique, une trappe à précarité. L'argument du gouvernement selon lequel la sanction serait un outil incitatif pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ne repose sur aucune donnée objective. C'est une vision purement idéologique. Au contraire : les dernières études de l'administration démontrent que la sanction conduit à la sortie du droit pour de nombreuses personnes. L'efficacité de la sanction appliquée aux bénéficiaires est une illusion et, au-delà, une fabrique à précarité, une spirale vers l'exclusion. 35 % des citoyens qui pourraient prétendre au RSA ne viennent pas le demander. Cette proportion risque de s'accroître et certains vont continuer de disparaître de nos dispositifs et indicateurs, contribuant ainsi à éloigner les institutions de nos habitants. Cet affaiblissement des droits génèrera à coup des difficultés sur le lien de ces concitoyens avec la communauté nationale et leur capacité à s'intégrer.

Je terminerai mon propos par 2 colères.

La première sur les engagements vis à vis du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille), acteur majeur de la protection de l'enfance. Il avait été annoncé d'importants investissements sur le patrimoine vieillissant et le recrutement d'un veilleur de nuit. Alors que nous avons vendu au privé une partie importante de l'emprise foncière attenante au site d'Amiens, générant ainsi des revenus significatifs, ces 2 décisions vitales pour la structure ne semblent pas se concrétiser. J'espère que cette position sera révisée.

La seconde concerne les moyens dédiés au travail et aux charges des élus.

Notre groupe imprimait jusqu'à présent une modeste lettre à destination des maires et des acteurs des territoires, en recourant aux services de l'imprimerie du département. Coût : 280 euros. On nous a signifié que cela n'est maintenant plus possible

Alors que notre Président se déclare bienveillant et aimant pour ses élus, alors des moyens importants sont consacrés de façon large aux déplacements d'élus départementaux pour des missions sans lien avec leurs fonctions au Département tandis que pour d'autres la prise en charge de leurs modestes frais relève d'un véritable parcours du combattant, cela me semble mesquin, voire pas très démocratique. Dont acte.

*Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour*, disait le poète Pierre Reverdy. Reste à les trouver.

Merci de votre attention.

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**  
**LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**  
**SESSION DU DOB**

**Intervention du groupe Gauche Démocrate Républicaine**  
**Elu-e-s communistes et divers gauche**

**Monsieur le Président,**  
**Cher-e-s collègues,**

Avant même que débutent nos débats et pour la 1ère fois, nous pouvons déclarer que nous voterons le prochain budget primitif 2024...

Nous le voterons si une unanimité s'accorde à rendre du pouvoir d'achat à tous les Samariens pour leur venir en aide sur tous les aspects de vie quotidienne et avec les actions que nous allons exposer.

Car si votre document préparatoire à nos échanges diagnostique dans son préambule les raisons des crises profondes qui touchent toutes les familles Samariennes il faut maintenant prescrire les bons remèdes.

Je cite « La crise internationale liée au déclenchement de la guerre en Ukraine... les tensions internationales... le contexte inflationniste et de la remontée des taux d'intérêt... une crise qui risque de s'inscrire dans la durée... un contexte difficile pour la France...une nouvelle poussée de crise sociale avec les émeutes... une crise sociale qui s'ajoute à la crise économique avec une inflation importante et environnementale et l'étranglement des collectivités par le redressement des comptes publics.. »

Le constat semble le bon mais il oublie les profiteurs de crise qui eux n'ont pas connu la pénurie pour amasser toujours plus de profits et pour participer à appauvrir les familles et entretenir la crise sociale.

Votre document ambitionne très justement que « les départements souhaitent être confortés dans leur rôle d'organisateur du territoire dans le cadre d'une décentralisation porteuse de solutions quotidiennes, d'innovations et d'expérimentations. »

Malheureusement, la loi des finances 2024 inscrit une volonté de redressement des comptes publics avec une nouvelle cure de baisse des dotations pour la collectivité.

Paradoxalement, une amplification des cadeaux fiscaux pour les 500 familles les plus riches dont les fortunes multipliées par 4 atteignent 1 170 milliards s'accompagnant d'une progression du taux de pauvreté, voilà peut-être la démonstration en pratique du taux de ruissellement.... Inversé !

Paradoxalement, toujours 200 milliards d'aides aux entreprises sans aucun contrôle ni condition de création d'emplois et d'augmentation des salaires alors que dans le même temps l'allocation d'un bénéficiaire du RSA de quelques centaines d'euros est conditionnée à un durcissement des devoirs.

On voit ici, que la politique du « en même temps » à une résonance très déséquilibrée que l'on soit riche ou pauvre.

Ce constat pourrait encore être délayées ad libitum au risque d'être obscène tant la gabegie est pantagruélique, sinon Gargantuesque.

*seul le prononcé fait foi*

Aussi, puisqu'il a été motivé à la tribune de cette assemblée de l'inutilité des vœux vous nous avez appris à plusieurs reprises Monsieur le Président, aller fréquemment dans les ministères et à l'Élysée, peut-être l'oreille pourriez vous murmurer à l'oreille du Président E. Macron :

« Monsieur le Président, mon opposition m'a prêté mission d'un message.

Vous avez supprimé l'imposition sur les patrimoines les plus importants, multiplié les exonérations et allègements au profit d'un petit nombre de ménages et d'entreprises, si bien que les prélèvements obligatoires de notre pays sont devenus régressifs pour les classes moyennes et populaires.

Ces mesures sont en contradiction avec l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, aux termes duquel « une contribution commune est indispensable.

Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés et de leurs moyens respectifs.

Aussi, l'impôt doit redevenir au service de la réduction des inégalités ainsi que du financement de nos services publics et de notre modèle social par la contribution fiscale de chacun proportionnellement à ses moyens. ».

Ainsi les collectivités ne se verraient pas une nouvelle fois comme depuis plus de 20 ans rabotées de leurs dotations et les familles n'auraient pas à compenser les cadeaux fiscaux des plus riches.

Une fois dit cela, la réalité de l'épargne départementale nous permet de réussir votre ambition je cite « qui souhaite être conforté dans son rôle d'organisateur du territoire et de solutions quotidiennes, d'innovations et d'expérimentations » en ayant recours à nos fonds propres cagnottés depuis 8 ans et par l'emprunt qui n'est pas un gros mot.

Et puisque nous avons les moyens de dépenser utilement en investissant dans le bien vivre des familles n'ayons pas honte de le faire sous prétexte que d'autres collectivités ne le peuvent pas comme je l'ai entendu en commission des finances.

**Nous portons 4 propositions pour accompagner les familles Samariennes en proie à l'urgence sociale du quotidien.**

**Nous voulons tous un Département proche des Samariens et un Département qui offre une sécurité sociale de vie au quotidien avec comme outils et actions :**

**Une proposition de sécurité sociale alimentaire.**

**Une proposition de sécurité sociale d'accès aux soins pour tous.**

**Une proposition de sécurité sociale d'accès à l'énergie**

**Une proposition de sécurité sociale du pouvoir d'achat et des salaires**

Les prix flambent, la situation est insupportable pour tous, contraints de déboursier des sommes exorbitantes pour manger, se loger, se chauffer, se soigner, se déplacer.

Dans la Somme, près de 20 % des ménages vivent continuellement à découvert et la même proportion saute des repas faute de moyens.

23 % d'augmentation du prix du chariot type dévore le pouvoir d'achat des familles.

8 familles sur 10 ont baissé leur consommation d'énergie, 4 familles sur 10 ont des difficultés à payer la facture énergétique et dans quelques jours le prix du gaz augmente ainsi que le tarif des mutuels de + 11 %.

**Nous proposons que le Département porte un dispositif de Sécurité Sociale Alimentaire sur tout le territoire de la Somme** comme l'expose un vœu qui aborde cette question et je ne détaillerais pas ici les attendus.

La crise Covid et aujourd'hui la crise sociale, nous permettent de prendre conscience de l'urgence alimentaire pour un grand nombre de famille.

Nos modes de consommation et nos habitudes alimentaires renforcent la menace environnementale par des modes de production intensifs, lointains et de mauvaise qualité nutritive en inéquation avec nos besoins.

Pour beaucoup de familles la précarité débute dans l'assiette.

Le dispositif coup de pouce alimentaire instauré ensemble à hauteur d'1 million a été une belle initiative, faisons mieux.

Dotons nous d'un dispositif pour agir au quotidien contre la précarité alimentaire, en faveur d'une alimentation saine, locale, durable, valorisant les producteurs de notre territoire à l'image de 12 collaborations déjà existantes dans la Somme.

12 collaborations au prix de 3 600 euros chacune qui consistent à fournir mensuellement un panier de fruits et légumes frais et autres produits d'une valeur de 15 euros dans 30 foyers moyennant une participation de 3 euros.

Avec en parallèle, là où c'est possible, des ateliers de valorisation des produits pour les familles éloignées des plaisirs de cuisiner les aliments.

Il serait possible avec 82 800 euros d'initier 23 opérations sur les 23 cantons Samariens et de toucher 700 foyers, avec 1 million de crédits d'accompagner 8 300 foyers, avec 2 millions de crédits d'accompagner 16 666 foyers, 3 millions de crédits d'accompagner 24 900 familles etc...

Mais aussi la possibilité d'abonder un fond de soutien au dispositif à déterminer pour soutenir l'initiative d'une collectivité, une association, un mécénat d'entreprise qui financeront le reste à charge et d'encaisser les 3 euros collectés par bénéficiaires à la constitution d'une caisse alimentaire pour être réinvestis afin de pérenniser l'action sur tous les territoires.

Alors que le Conseil Départemental du Nord, a lui lancé une opération éphémère sur 3 semaines de 28 000 paniers pour un coût total d'un million d'euros, nous avons au département les services, la maîtrise de l'expertise, la ressource financière et sur tout le territoire, les producteurs, les maraîchers, les éleveurs, les brasseurs et producteurs des produits laitiers pour être ambitieux et à la hauteur de ce défi de créer une Sécurité Sociale Alimentaire sur tout le territoire de la Somme pour toutes les familles.

Pour un avenir durable, l'agriculture, le maraîchage et les modes de productions vertueux et de distributions peuvent être au centre des actions humaines à l'échelle départementale tant par les **effets économiques et créateurs d'emplois que pour l'action nourricière et sociale.**

Nous tenons à votre disposition le dossier et les contacts pour la mise en œuvre d'un pareil dispositif engagé sur 3 quartiers du canton ouest, 1 sur celui d'Amiens est et nord en utilisant notre seule dotation cantonale.

**Nous proposons que le Département porte à tous les foyers Samariens une sécurité sociale d'accès aux soins par la mise en place d'une mutuelle de santé négociée par la collectivité au service de tous les Samariens à un prix d'adhésion raisonnable.**

Elle permettrait de prévenir et éviter les renoncements aux soins dus aux coûts élevés des mutuelles qui sont dans une logique marchande et de rentabilité qui va être accentuée par une nouvelle inflation de 11 %.

Aujourd'hui 25 % à 28 % des familles, chômeurs sans RSA, étudiants, précaires, travailleurs pauvres et retraités déclarent n'avoir aucune mutuelle et dans le même temps beaucoup de familles dénoncent des tarifs trop élevés et sont en attente de solutions moins chères.

Des villes l'ont mis en place et le Conseil Départemental du Val de Marne géré par le Président LR expertise le projet laissé sur le bureau par la précédente majorité.

Un mutualiste le met en place dans la Somme avec les adhérents et les associations partenaires de l'UDAF 80, mais aussi à Roye et Longueau...

Le principe est simple, comme dans un achat de gros, faire baisser les tarifs par les négociations menées par l'ordonnateur à savoir le Département.

Le constat est unanime, elle est moins chère que le marché, plus importante en terme de services selon les options et elle est ouverte à tous.

Elle offre aussi selon le prestataire, s'il n'y a pas d'actionnaires, un cadre de démocratie interne ouvert aux mutualistes pour voter les orientations de la gestion de santé et de pouvoir siéger dans des instances.

En plus de valeurs humanistes, beaucoup agissent et mènent des actions à destination des jeunes publics pour un apprentissage de l'éducation à la santé et des publics spécifiques qui pourraient être choisis par le Département pour travailler en complément avec nos services santé.

Le Département gérant déjà le RSA dont les bénéficiaires ont d'office la Complémentaire Santé Solidaire de 10 à 30 euros par mois, il serait judicieux d'acter aussi un « chèque mutuelle santé » à destination des mêmes foyers pour couvrir une partie de ce coût.

Et d'abonder un fond d'amorçage pour les autres publics.

Ce serait 3 offres distinctes et complémentaires pour toutes les familles Samariennes.

**Nous proposons que le Département porte une sécurité sociale d'accès à la consommation d'énergie en assouplissant les critères d'attribution du FSE et du FSL et en décidant un chèque coup de pouce énergie exceptionnel de :**

- 80 euros à destination des foyers composés de 3 personnes et plus, dont les revenus cumulés mensuels ne dépassent pas +30% du quotient familial de 1 102 euros définissant le seuil de pauvreté acté par le Département (donc limité à + 330 euros)

- 60 euros à destination des foyers composés de 2 personnes dont les revenus cumulés ne dépassent pas +20 % du quotient familial de 1 102 euros définissant le seuil de pauvreté acté par le Département (donc limité à +220 euros)

- 40 euros à destination des foyers composés d'une seule personne dont les revenus ne dépassent pas +10 % du quotient familial de 1 102 euros définissant le seuil de pauvreté acté par le Département (donc limité à +110 euros)

Puisqu'il a été constaté que nous n'avions pas consommé 1 million lors du dernier exercice sur les crédits du FSL/ FSE et que les nouvelles conditions avaient rendu inéligibles des publics pourtant fragiles il nous faut assouplir les conditions d'éligibilité.

Et de s'engager aussi à accélérer et élargir le dispositif d'aide consacré à la lutte contre les précarités énergétiques en attribuant une aide exceptionnelle cumulable avec les aides de l'État pour renouveler les modes de chauffage.

### **Nous proposons que le Département porte une sécurité sociale du pouvoir d'achat et des salaires des agents de la collectivité**

C'est le sens des vœux que mes collègues détailleront pour mettre en place une prime pouvoir d'achat de 300 euros à 800 euros pour tous les agents ayant reçu une rémunération égale ou inférieure à 39 000 euros brut en 2023 sur le modèle de la prime pouvoir d'achat mise en place par le ministère de la transformation et de la fonction publique, mais aussi de la mise en place du forfait télétravail et la revalorisation des montants des titres-restaurant des agents quelque soit leur situation.

**Voilà 4 propositions pour accompagner les familles Samariennes en proie à l'urgence sociale du quotidien qui pourraient conditionner notre attitude lors du BP de décembre prochain mais je crains d'avoir anticiper une curieuse euphorie qui n'aura pas lieu... et que vous nous répondez que nous ne savons que dépenser ou ne pas avoir d'idées.**

L'actualité est dramatique partout dans le monde, elle l'est aussi pour les habitants de notre Département pour lesquels nous avons la possibilité d'agir pour améliorer la vie de tous.

C'est la conviction qui nous porte, agir pour les jours heureux.

## **Discours introductif du DOB - 6 novembre 2023**

### **M. Angelo TONOLLI pour le groupe Avenir solidaire et durable**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Avant de commencer mon propos, je m'associe pleinement à ce qui vient d'être dit par Laurent Beuvain sur la question d'une mutuelle sociale portée par le Département.

Avant d'évoquer les ambitions de notre collectivité pour l'année 2024, je souhaiterais, (à mon tour), au nom du groupe Avenir solidaire et durable, saluer le formidable travail des sapeurs-pompiers du SDIS qui ont reçu plus de 1200 appels et effectué plus de 200 interventions lors de la tempête Ciaran. Mais aussi des agents des routes du Conseil départemental qui ont réalisé 224 interventions pour dégager le réseau secondaire. Leur intervention a été primordiale pour venir en aide aux Samariennes et aux Samariens habitants les zones touchées par les intempéries. Sans leur dévouement, nous aurions probablement à déplorer bien plus de dégâts.

Ce n'est pas la première fois, depuis le début du mandat en 2021, que, dans cet hémicycle, nous débutons notre intervention par un mot sur la gestion d'un épisode météorologique extrême. Avec le changement climatique, ces phénomènes se multiplient et nous devons agir vite, à la fois pour diminuer nos émissions carbone et pour nous adapter à cette nouvelle donne.

En plus d'arbres et de branchages, il a fallu jeudi déblayer sur nos routes des câbles électriques. 2500 foyers étaient privés d'électricité dans le département jeudi midi. A plusieurs reprises, nous avons demandé à cette tribune que le conseil départemental participe financièrement auprès des communes pour subventionner l'enfouissement des lignes électriques. Nous sommes à la traîne en France par rapport à nos voisins belges ou hollandais car cela représente un coût bien souvent trop important pour les petites communes. La révision des critères du fonds d'appui aux communes, promise pour le budget primitif 2024, pourra enfin permettre de subventionner ces travaux, bien que très modestement. C'est un premier pas. Même si un dispositif propre dans le cadre d'une politique territoriale ambitieuse, que nous avons à plusieurs reprises demandé, créerait le véritable appel d'air dont nous avons besoin.

De la même manière, pour se protéger du vent et limiter les risques de coulées de boue quand les précipitations sont intenses, nous devons intensifier la plantation de haies sur le bord de nos routes départementales. Nous voyons donc d'un bon œil la prise en compte de ce problème avec les annonces de plantations de haies pour l'hiver 2023-2024 dans un rapport soumis à nos votes aujourd'hui. Mais il nous faudra accélérer, car avec 32 km de haies plantées depuis 2020, et seulement 5,6 km

supplémentaires prévus cet hiver, 283 hivers seront nécessaires pour planter des haies le long de toutes nos routes.

La gestion de la ressource en eau, qui est l'objet d'une motion que nous avons cosignée pour ce débat d'orientation budgétaire, est un enjeu primordial pour l'avenir de notre territoire. Nous sommes satisfaits de voir reprise dans ce DOB la proposition que nous avons portée pour subventionner l'achat de récupérateurs d'eau. Cette mesure ne doit pas être isolée. Elle doit être un aspect d'un plan plus large sur la gestion de l'eau. Nous devons montrer l'exemple en tant que collectivité en faisant des économies d'eau dans nos bâtiments et en utilisant l'eau de pluie pour certains usages comme les toilettes. En tant que collectivité partenaire du projet de Canal Seine Nord Europe, nous devons aussi être particulièrement vigilants concernant la disponibilité de la ressource en eau pour alimenter ce canal.

Sur le front de la biodiversité et de l'adaptation aux mutations subies par notre environnement, nous sommes également très satisfaits de voir mis à l'agenda un plan de lutte contre le frelon asiatique, comme nous l'avions proposé dans une motion qui a été adoptée en septembre. Encore une fois, la co-construction politique peut payer. Nos contributions ne sont pas pensées pour embêter la majorité ou allonger injustement la durée de nos débats. Nous adoptons une attitude constructive avec un seul but : améliorer le quotidien des habitants de ce département.

Bien que nécessaire, comme le montrent les points que j'ai évoqués, la question climatique n'est pas qu'une affaire d'adaptation. Elle est également une affaire d'énergie. Depuis la première révolution industrielle, nous sommes dépendants aux énergies fossiles dont le coût s'envole année après année et dont les émissions dérèglent notre climat degré après degré. Aujourd'hui c'est tout un modèle qui est à revoir pour sortir de cette spirale infernale, notamment en produisant localement une énergie propre.

Encore une fois, nous avons, à quasiment chaque session, depuis notre élection en juin 2021, plaidé pour une enveloppe conséquente afin d'accompagner les initiatives des mairies et des habitants sur l'ensemble du territoire. Comme pour l'enfouissement des réseaux électriques, l'élargissement des critères du fonds d'appui aux communes permettra de soutenir les communes qui s'engagent dans la production d'énergie renouvelable. C'est le cas, sur mon canton, de la commune de Forest-l'Abbaye, 310 habitants, que nous allons aider à hauteur de 40% dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

Là encore, nous saluons ce premier pas de la part du Conseil Départemental. En revanche, pour être à la hauteur des objectifs climatiques que nous nous sommes fixés et répondre aux attentes des communes et des citoyens, il sera nécessaire d'aller bien plus loin. Un dispositif propre et ambitieux doit être porté par la collectivité. Le soleil, le vent, la biomasse, l'hydraulique sont autant de sources d'énergie

intarissables qu'il nous faudra exploiter davantage. Sinon, nous passerons à côté de notre rôle historique face au défi climatique et, également, à côté de notre rôle de collectivité protectrice.

Produire une énergie locale, c'est aussi lutter contre la précarité. Lorsque la ministre de la Transition énergétique, Madame Agnès Pannier-Runacher, s'auto-satisfait encore récemment que les prix de l'électricité ne grimperont pas de plus de 10% au 1er février 2024, nous sommes inquiets. Dans un logement mal isolé de taille moyenne chauffé à l'électrique, 10% d'augmentation représente 300€ de plus sur la facture annuelle ! Pour un foyer modeste, ça correspond à sacrifier des produits dans le panier de courses ou encore faire une croix sur des activités pour les enfants. Cette inflation n'est pas que conjoncturelle. L'énergie coûtera plus chère dans les années à venir, même si les guerres cessaient. Ainsi, la production d'électricité localement sera indispensable pour limiter la casse sociale.

La hausse du prix des denrées alimentaires continue aussi de miner le quotidien de nombreux Samariens et Samariennes. L'inflation est chiffrée à 7% en octobre par rapport à octobre 2022. Tant que la facture continuera d'augmenter à la caisse du supermarché, les satisfecits du gouvernement sur un ralentissement de la hausse des prix seront inaudibles.

Nous avons d'ailleurs repris nos travaux en septembre sur cette question avec le cri à l'aide des associations caritatives qui avaient peur de ne plus pouvoir assurer leur rôle. Ainsi, notre assemblée a voté, le 18 septembre dernier, une aide exceptionnelle de 50 000 € aux Resto du Coeur, au Secours Populaire, à la Croix Rouge, au Secours Catholique et à la Banque alimentaire de la Somme. Néanmoins, les bénéficiaires de ces associations caritatives sont sans cesse plus nombreux. C'est pourquoi, pendant les débats préliminaires à cette session, notre groupe Avenir solidaire et durable a demandé à ce que cette mesure d'urgence soit pérennisée dans le budget primitif 2024. De nouveau, nous sommes satisfaits de voir cette demande reprise dans les orientations politiques 2024.

Malheureusement les agentes et les agents qui font fonctionner notre collectivité au quotidien ne sont pas non plus imperméables à l'inflation. Eux aussi voient leur pouvoir d'achat se détériorer. Les modestes augmentations de salaire suite à la revalorisation du point d'indice ont déjà été totalement grignotées par l'inflation. Le constat est clair : les agents de notre collectivité se sont appauvris ces deux dernières années. Et, évidemment, le poids de cette inflation est beaucoup plus lourd à porter pour les agents de catégorie C.

Une collectivité "de proximité", "à l'écoute", qui "favorise le bien-vivre", comme vous aimez à le rappeler Monsieur le Président, doit agir pour protéger ses chevilles ouvrières. C'est pour cette raison que, après avoir écouté les syndicats, nous avons rédigé et déposé trois motions proposant trois mesures simples et concrètes : le

versement d'une prime pouvoir d'achat à l'ensemble des agents, la revalorisation des titres-repas et l'instauration d'un forfait télétravail.

La prime pouvoir d'achat, sur le modèle de ce qui a été mis en place dans la Fonction publique d'Etat et hospitalière, serait un geste fort alors que le gouvernement laisse aux collectivités territoriales le soin d'arbitrer. Nos finances nous le permettent, nos agents nous le réclament et le gouvernement nous y encourage. Alors nous aurions beaucoup de mal à comprendre que cette motion soit rejetée par votre majorité.

De la même manière, l'augmentation des titres-repas serait un coup de pouce bien concret dans les services dont nous louons régulièrement la rigueur et le travail. Tandis que le forfait télétravail répond, là aussi, à une attente des près de 900 agents qui pratiquent ce mode d'organisation du travail. C'est une mesure qui existe dans la législation du travail et qu'il suffit d'appliquer à notre échelle.

Quasiment toutes les catégories de notre société sont touchées par une précarisation. Mais il y a une catégorie qui prend de plein fouet crise après crise, en particulier depuis la crise covid : ce sont les jeunes. Une enquête de l'association Linkee, publiée à l'occasion de la rentrée, a révélé que les trois quarts des étudiants interrogés avaient un reste à vivre inférieur à 100 €. La moitié des étudiants vivent avec moins de 400 € par mois. La moitié des étudiants déclarent sauter des repas. Nous sommes bien en dessous du seuil de pauvreté et les conséquences sont dévastatrices, notamment pour la santé des jeunes.

Nous sommes en train de perdre une partie de la jeunesse qui n'a plus les moyens de s'alimenter, donc de vivre et d'étudier correctement. Cette génération, c'est celle qui a vu ses années de lycée et ses premières années d'études supérieures détruites par le covid. C'est la génération qui va vivre les conséquences des bouleversements géopolitiques actuels. C'est la génération qui va devoir se faire une place dans un monde du travail chamboulé avec la généralisation de l'intelligence artificielle. C'est la génération qui va faire face au changement climatique. Plutôt que de lui imposer un SNU qu'elle n'a pas demandé, il y a urgence à aider cette jeunesse pleine d'énergie et de vitalité à s'en sortir. Nous devrions réfléchir, en tant que collectivité, à des moyens d'aider les 18-25 ans, notamment sur la question alimentaire. Dans le sillage de la motion sur la sécurité sociale alimentaire, ce public pauvre doit faire partie de nos priorités.

Pour conclure, nous voyons dans les orientations politiques de ce DOB des éléments encourageants. Tout d'abord nos comptes sont sains et il n'y a pas de raison de s'inquiéter outre mesure pour les prochains exercices. Plusieurs de nos propositions ont été reprises et nous saluons également la priorité donnée à l'accessibilité handicap au travers des moyens supplémentaires importants qui seront mis en place dans les collèges. Cela traduit bien une chose, c'est que pour paraphraser Lénine "quand il y a une volonté, il y a un chemin".

Et nous attendons que ce volontarisme dont vous faites preuve sur la question du handicap s'illustre également avec plus de vigueur sur les questions écologiques et sociales. Sans cela, nous ne resterons qu'une collectivité de gestion et non la collectivité bâtitrice d'un territoire résilient et adapté aux enjeux de demain.

Dans ce contexte international des guerres, en Arménie, en Palestine, en Ukraine, en RDC, avec une progression inédite des nationalismes en Europe et partout dans le monde, nous assistons à une polarisation de plus en plus forte des opinions publiques. Et malheureusement, cette polarisation croissante, dopée par les algorithmes des réseaux sociaux et les fake news, risque fort, y compris sur notre territoire, de nous amener vers de nouveaux conflits. Alors je crois qu'en tant qu'élus locaux, nous avons aussi notre rôle à jouer pour pacifier les débats plutôt que de jeter de l'huile sur le feu. D'où le ton volontairement optimiste de mon intervention ce matin en espérant qu'elle puisse contribuer à obtenir des consensus autour de solutions concrètes pour améliorer la vie de nos concitoyens. Loin de constituer un blanc seing, mes propos visent avant tout à encourager et traduire concrètement lors du BP 2024 les orientations politiques que nous pouvons partager dans ce DOB.

Je vous remercie

**Débat d'orientations budgétaires pour 2024**  
**Discours du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants**  
**Lundi 6 novembre 2023**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des services départementaux,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur aujourd'hui en tant que Président du Groupe Somme, Droite, Centre et Indépendants, de prononcer au nom des membres du groupe, ces quelques mots devant vous, et vous féliciter M. le Président du discours que vous avez prononcé et des orientations que nous avons choisies, tous ensemble au sein de notre majorité.

Le Débat d'orientations budgétaires représente toujours un moment important pour notre collectivité puisqu'il nous permet de présenter à l'ensemble des conseillers départementaux et des samariens, les orientations politiques que nous avons choisies pour l'année à venir.

En 2024, comme cela a été souligné, « **Le Département de la Somme sera au rendez-vous** » !

Ma collègue Guislaine Sire l'avait rappelé lors de la session du budget supplémentaire mais il me semblait important de le souligner de nouveau aujourd'hui : si nous sommes en capacité d'exercer pleinement nos missions, tout en étant résolument tourné vers l'avenir et toujours au plus près des habitants de notre Département, c'est uniquement grâce au travail engagé par la majorité départementale depuis 2020 mais également grâce à l'ancienne majorité départementale qui avez su redresser la barre et redonner une certaine santé financière à une collectivité qui, je le rappelle, en avait bien besoin en 2015.

Mes chers collègues, vous le constatez à chaque instant, notre majorité travaille dur afin de permettre à chaque habitant, à chaque élu, d'y trouver son compte et de trouver en nous un soutien important, essentiel et nécessaire.

Pour 2024, nous allons donc logiquement :

- **Accentuer nos actions en faveur des communes et des intercommunalités** (*grâce à une politique territoriale ambitieuse et plus souple*) ;
- **Poursuivre nos actions en faveur du devoir de mémoire, notamment à destination des jeunes samariens** (*car n'oublions pas que même si le Centenaire est passé, nous avons le devoir de faire perdurer cette mémoire notamment via notre Historial que j'ai l'honneur de présider et qui verra sa DSP se renouveler cette année. Chers collègues, vous avez reçu il y a quelques jours une invitation pour vous rendre à l'Historial ce 11 novembre. Nous rendrons hommage à Jean-Jacques Becker,*

*seul le prononcé fait foi*

historien et spécialiste de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, qui a été l'un des fondateurs de l'Historial et 1<sup>er</sup> Président du Centre international de recherche. A cette occasion, la salle audiovisuelle sera baptisée à son nom) ;

- **Continuer d'investir massivement dans la rénovation et la transformation de nos collèges** (et le Principal que je suis peut constater grâce aux échanges que j'ai avec mes homologues que l'action engagée par le Département depuis 8 ans désormais se voit !) ; **Pour l'année à venir, nous travaillerons durement sur le thème de l'accessibilité de nos collèges, qui va permettre de rendre nos établissements pilotes en matière d'accessibilité et d'accueil des élèves en situation de handicap.**
- **Accompagner davantage les bénéficiaires du RSA et promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap ;**
- **Permettre un accès au numérique pour tous**, puisqu'en 2024 l'ensemble du Département de la Somme sera couvert par la fibre optique grâce au concours de Somme Numérique ;
- **Favoriser et développer la pratique du sport pour tous**, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques ;
- **Soutenir l'ensemble du monde agricole et aider les agriculteurs à mieux appréhender l'avenir ;**
- **Permettre à nouveau aux ménages modestes de bénéficier du fonds d'avance que nous avons décidé de mettre en place leur permettant de rénover leur logement** afin de ne plus vivre dans des passoires thermiques et énergétiques ;

Je ne m'étends pas plus longuement sur l'ensemble des orientations et ne les détaillerai pas ici puisqu'elles ont été présentées dans les propos introductifs et nous aurons l'occasion de les approfondir au cours de cette session mais sachez bien mes chers collègues, que l'intégralité des conseillers départementaux de la majorité sont et seront toujours au rendez-vous !

Je suis, comme mes collègues, fier d'être élu **d'un Département qui se veut pleinement engagé dans le quotidien des samariens, en favorisant notamment l'attractivité de toutes les communes, tout en étant soucieux de l'avenir puisque nous investissons pour favoriser la transition écologique et surtout préserver les ressources en eau.**

Je tiens au nom du groupe, à remercier l'ensemble des personnels du Conseil départemental de la Somme. En effet, toutes et tous, vous œuvrez au quotidien pour rendre service aux habitants de notre Département, de toutes les manières. Soyez ici pleinement et vivement remerciés par chacun des membres du Groupe pour votre dévouement.

Monsieur le Président, chers collègues, les élus du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants sont fiers du travail engagé par toute une majorité, fiers des orientations choisies pour 2024.

Je vous remercie de votre attention.

*seul le prononcé fait foi*

## Session du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Lundi 6 novembre 2023

*Discours prononcé par Valérie Devaux –  
Présidente du Groupe Unis pour la Somme*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Sénateur,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,  
Chers collègues,

Nous voilà donc réunis pour définir et débattre des grandes orientations que nous souhaitons donner au prochain budget de notre collectivité.

Les échanges que nous allons avoir aujourd'hui, que je souhaite constructifs et **apaisés**, devraient permettre de réfléchir aux défis qui nous attendent et aux réponses que nous souhaitons y apporter.

Je vous le dis, ce budget 2024 sera à l'image de l'action entreprise depuis le début de notre mandat : **ambitieux, proche des Samariens et résolument tourné vers l'avenir.**

Au gré des rencontres avec les habitants de notre beau département, j'ai acquis une certitude : l'action que nous menons depuis 2 ans va dans le bon sens **et commence déjà à porter ses fruits**. Tout cela ne serait évidemment pas possible sans le travail de nos agents que je tiens, en votre nom à tous, à remercier chaleureusement. Nous sommes particulièrement attentifs à leurs besoins et veillons à ce que leur travail soit reconnu à sa juste valeur.

Notre action peut se résumer en une mission principale : accompagner et protéger tous les Samariens, **à chaque étape de leur vie.**

De la petite enfance jusqu'au grand âge, nous sommes aux côtés de chacun, **et notamment des plus fragiles.**

Avec la nouvelle campagne de sensibilisation menée par la Protection Maternelle et Infantile sur l'allaitement, et la distribution de porte-bébés, nous avons souhaité renforcer notre soutien aux parents dans l'accompagnement des 1000 premiers jours de leur enfant.

En 2024, nous continuerons à porter une attention particulière à la protection

*seul le prononcé fait foi*

contre les maladies infantiles avec des campagnes de prévention spécifiques, sur la bronchiolite notamment.

Viennent ensuite nos 27 000 collégiens, rencontrés par beaucoup d'entre nous ces dernières semaines. Notre ambition est de leur donner les clés d'un **épanouissement total** en facilitant leurs conditions d'études et en les accompagnant dans leurs passions.

À ce titre, nous sommes fiers du succès rencontré par le chèque collégien de 80€ qui leur permet de financer leurs activités de loisirs. La deuxième édition du budget participatif axée sur la jeunesse, mais aussi et surtout la concrétisation du plan d'investissement massif pour les bâtiments de nos collèges permettent également d'améliorer leur environnement de travail.

Nous sommes convaincus qu'une jeunesse bien dans sa tête et bien dans son corps est une jeunesse qui avance à grands pas sur le chemin de la réussite. Ainsi, la lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire occupe une place centrale dans notre action à destination des collégiens. **Chaque enfant doit trouver sa place dans nos établissements** et nous ne pouvons pas accepter que la loi du plus fort règne dans les salles de classe ou les cours de récréation.

Parce qu'ils sont les citoyens de demain, notre responsabilité est de les accompagner dans leur développement intellectuel et moral. Nous devons leur rappeler l'importance de respecter leurs camarades, leurs professeurs et toutes les personnes qui les entourent au quotidien.

Nous le savons, les chances de réussite ne sont pas les mêmes pour chacun et nous avons un rôle à jouer pour pallier certaines inégalités de destin.

Je veux bien sûr parler des jeunes qui nous sont confiés, qui vous sont confiés M. le Président, au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Leur nombre ne cesse de croître, ce qui n'est pas bon signe pour notre société, mais nous engage à redoubler d'efforts en matière de structures d'accueil et de recrutement d'assistants familiaux. À l'image du comité départemental de la protection de l'enfance que nous avons installé en avril dernier, nous sommes favorables à l'instauration d'un dialogue national entre les différents acteurs impliqués. **Il doit nous permettre de continuer à assurer notre mission avec dignité.**

Pour tous ces jeunes, comme pour de nombreux autres Samariens, la formation, l'entrée et le maintien dans la vie active **est au premier rang de nos priorités.**

Oui, nous considérons que le travail est une chance et qu'il constitue la pierre angulaire de notre vie en société. **Il est le socle indispensable sur lequel reposent nos politiques de solidarité.** En effet, nous sommes de ceux qui considèrent que les droits doivent **toujours** être accompagnés de devoirs **et que le donnant-donnant est une logique saine.**

C'est le sens de l'expérimentation sur le « RSA rénové » menée sur une partie de notre territoire et qui sera poursuivie en 2024. Nous sommes en attente de ses résultats en termes d'insertion professionnelle des bénéficiaires de cette allocation.

Il en va de la vitalité économique de notre Département, de notre capacité à soulager les métiers actuellement en tension mais surtout de donner aux bénéficiaires **la fierté d'une autonomie retrouvée.**

Enfin, nous continuons à porter un regard bienveillant sur nos seniors en poursuivant l'action entreprise en faveur du maintien à domicile, largement plébiscité par les personnes âgées et leurs familles. Notre objectif principal est de limiter leur perte d'autonomie, et c'est pourquoi nous serons candidats à l'expérimentation du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA).

Je n'oublie évidemment pas la grande cause du handicap, **chère à nos yeux et à ceux de notre Président,** et je tenais à avoir un mot tout particulier à ce sujet.

Au-delà de notre travail sur l'accessibilité des différents sites départementaux, et notamment des collèges qui vont faire l'objet d'un vaste programme d'adaptation, **c'est notre regard sur le handicap qui doit changer.**

Sa meilleure compréhension par chacun doit nous permettre de construire une société **plus juste,** qui accepte toutes les différences pour avancer ensemble.

En évoquant les plus fragiles et les plus sensibles d'entre nous, j'ai une pensée pour tous les aidants. Nous ne cesserons jamais de mettre en avant la difficulté et la beauté conjuguées de leur engagement. Nous avons, là aussi, **la responsabilité de les accompagner.** C'est dans ce sens qu'une aide au répit, sous la forme d'un forfait annuel, sera proposée dans notre prochain budget. Notre soutien à la mobilité, dimension inévitable de leur mission, sera également renforcé.

Parce que le bien-être des Samariens passe également par le développement actif de notre territoire, nous poursuivons sans relâche notre action en faveur de son attractivité.

Principaux partenaires des communes et des intercommunalités dans le financement de leurs projets, le Département de la Somme nous serons une nouvelle fois au côté des maires qui sont le point de stabilité de notre République et en qui les citoyens accordent une pleine confiance.

De la même manière, nous achèverons la couverture de notre territoire en fibre optique à 100%. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le développement de nos communes.

2024 sera aussi l'année des Jeux Olympiques de Paris et notre département y prendra toute sa part. Dans la droite ligne des actions mises en place pour favoriser le sport pour tous sur l'ensemble du territoire, nous souhaitons que l'identité Samarienne soit profondément sportive **en gardant à l'esprit l'idéal d'inclusion qui nous anime**. La flamme olympique, qui illuminera la Somme en juillet prochain, en est le symbole.

Notre offre culturelle, elle aussi, s'enrichit et se diversifie **à destination de tous les publics**. C'est cet esprit festif et populaire qui a guidé la programmation de notre saison culturelle, qui a rencontré un franc succès, et dont le grand concert gratuit « Somme'r Time » a été le point d'orgue.

Les derniers chiffres de la saison estivale nous l'ont montré : la Somme se transforme progressivement en une **destination touristique de référence** grâce notamment à nos sites naturels et historiques d'exception. Un nouveau schéma départemental de développement touristique sera prochainement discuté et devra tenir compte des évolutions majeures qui touchent ce secteur.

Par ailleurs, nous souhaitons que les premiers **ambassadeurs** de notre département soient les Samariens et qu'ils redécouvrent avec fierté **la richesse de leur territoire**. Ainsi, le Printemps du Département sera relancé pour une nouvelle édition et continuera son développement.

Je vous parlais, dès les premiers mots de mon intervention, de l'avenir. Comment l'évoquer sans penser à nos enfants et nos petits-enfants. Chaque année, ce sont plus de 5000 nouveaux Samariens qui voient le jour dans notre Département. Cette jeunesse est ce que nous avons de plus précieux. Elle est au cœur de chacune de nos actions et **je vous sais collectivement attachés à cet idéal de transmission**.

Aujourd'hui cette jeunesse évolue dans un contexte économique, social et environnemental **instable**. Notre responsabilité à son égard est immense car c'est à nous de lui redonner **confiance en l'avenir**. En tant qu'élus de cette belle

*seul le prononcé fait foi*

collectivité nous avons un rôle déterminant à jouer. Le monde de demain, c'est nous qui le dessinons aujourd'hui. Par nos actions, par nos décisions, par nos choix, nous pouvons contribuer **à le rendre meilleur**.

Dans cet objectif, **nous ne pouvons ignorer l'urgence climatique**. Si les intempéries ont toujours existé, nous savons que leur fréquence et leur violence sont amenées à augmenter. Il est parfois difficile d'imaginer à quoi ressemblera notre territoire dans 20, 30, 50 ans. Une chose est sûre : nous devons apprendre à toujours mieux nous adapter et à réagir efficacement face aux dégâts provoqués par les aléas météorologiques.

J'en profite pour avoir un mot à l'attention des équipes du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui ont une nouvelle fois été mobilisés la semaine dernière, suite aux dégâts provoqués par la tempête Ciaran. En 2024, nous débuterons un nouveau programme de construction et de modernisation des centres de secours. À l'image du nouveau bras élévateur articulé de 42m, dont nous avons soutenu l'acquisition, **nous serons aux côtés de ceux qui nous protègent, parfois au péril de leurs vies**, afin de leur fournir le meilleur équipement possible.

L'adaptation passe aussi par la transformation de nos lieux de vie et commence par la rénovation thermique de nos établissements scolaires et des foyers Samariens.

Conscients de la nécessité **à montrer l'exemple**, nous souhaitons faire de la réhabilitation de l'ancien Centre administratif départemental **un modèle de transition écologique**. En parallèle, nous poursuivrons le travail entrepris pour favoriser les modes de déplacement doux et une consommation énergétique responsable.

Le fil rouge du développement vertueux de notre territoire reste bien évidemment le programme Vallée de Somme, Vallée idéale, dont nous poursuivrons le développement en partenariat avec les communes et les intercommunalités concernées.

Ce fleuve qui irrigue notre département ne doit toutefois pas nous faire oublier **l'enjeu grandissant de la préservation de la ressource en eau**. Elle sera la priorité des prochains mois dans le domaine environnemental, au travers de dispositifs permettant la réduction de notre consommation, tels que la distribution généralisée de mousseurs ou encore le soutien à l'achat de

récupérateurs d'eaux pluviales. Beaucoup reste à faire et nous présenterons une feuille de route **ambitieuse** lors du budget primitif 2024.

Par ailleurs, d'autres initiatives liées à la gestion de nos déchets, l'installation de panneaux photovoltaïques et le développement des circuits courts continueront d'être **encouragées et déployées**.

Vous l'aurez compris, notre ambition écologique se décline de multiples manières et **nous serons au rendez-vous des grands défis de notre temps**. Nos concitoyens nous le demandent et une partie de la solution est entre nos mains.

Je crois en la force du collectif. Je crois à notre détermination et à notre capacité à changer concrètement le quotidien des Samariens. Je suis d'autant plus confiante quand je regarde les élus qui composent notre majorité et dont je connais **la force de travail et la volonté commune d'améliorer la vie de tous les Samariens**.

Cher Président, cher Stéphane, en 2024 nous serons plus que jamais à vos côtés pour construire un département **toujours plus solidaire, plus vertueux et plus attractif**. Nous connaissons votre engagement au service de l'intérêt des Samariens. Vous pouvez compter sur **notre soutien le plus total**.

Je vous remercie.

Débat d'orientation budgétaire 2024 – 6 novembre 2023

## **Un forfait télétravail pour répondre à l'inflation et à une nouvelle organisation du travail**

*Motion présentée par les groupes Avenir solidaire et durable, Somme en commun et Gauche démocrate et républicaine.*

L'onde de choc de l'inflation se poursuit. Après avoir fortement augmenté ces derniers mois, la hausse des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés a stagné au mois de septembre.

Elle reste pourtant à un niveau élevé. L'Insee a noté une augmentation de près de 5% pour les prix à la consommation entre septembre 2022 et septembre 2023, soit le même taux qu'au mois d'août dernier. Du côté des prix des produits alimentaires, l'institut observe même un ralentissement avec une progression de 9,6% alors qu'au mois précédent l'inflation de ces produits avait été enregistrée à 11,2% sur un an.

Cependant, nous assistons à une « accélération des prix de l'énergie » qui « contrebalancent » le ralentissement de l'augmentation des autres prix. En clair, l'inflation continue et devrait continuer d'impacter durablement le pouvoir de vivre de l'ensemble des Samariennes et des Samariens.

En tant que collectivité de proximité, le Conseil départemental de la Somme a un rôle à jouer pour protéger les ménages, au premier rang desquels ceux des agentes et les agents qui font fonctionner nos services. A l'aube d'un hiver qui s'annonce une nouvelle fois rude, nous avons la responsabilité de mettre en place des mesures concrètes pour aider les chevilles ouvrières de l'action départementale.

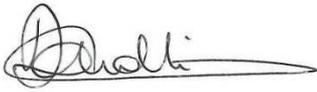
Comme évoquée précédemment, l'augmentation de la facture énergétique pèse sur le budget des ménages. Et celle-ci s'alourdit lorsque les agentes et les agents travaillent depuis chez eux. Le télétravail présente de nombreux atouts : augmenter la productivité, améliorer la qualité de vie des salariés au travail, par conséquent accroître leur motivation et leur implication, faire baisser l'absentéisme. Le télétravail permet des économies de temps, notamment le temps passé dans les transports, une meilleure gestion du temps de travail, mais aussi une plus grande autonomie dans la gestion des tâches. Il permet également à la collectivité de faire des économies. Néanmoins, il ne doit pas devenir un poids financier pour les 884 personnes qui le pratiquaient au 31 décembre 2022 au sein de la collectivité.

Afin de soutenir notre agent, la mise en place d'un forfait télétravail permettrait de réduire le coût supporté par les agentes et les agents et, de ce fait, de continuer à promouvoir cette nouvelle forme d'organisation du travail.

**Dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil départemental de la Somme s'engage à :**

- **Mettre en place un forfait télétravail accessible à l'ensemble des agentes et des agents pour couvrir leurs frais énergétiques, conformément au décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant à la création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats et son arrêté d'application entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021 qui fixe**

les modalités de versement de l'allocation ainsi que l'arrêté du 23 novembre 2022 fixant le montant du forfait télétravail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 2,88 euros dans la limite de 253,44 euros par an.



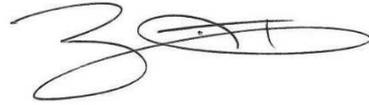
**Angelo Tonolli**



**Esran Ercan**



**Julie Vast**



**Laurent Beuvain**



**Frédéric Fauvet**

## Une hausse du titre restaurant pour aider les agents

*Motion présentée par les groupes Avenir solidaire et durable, Somme en commun et Gauche démocrate et républicaine.*

L'onde de choc de l'inflation se poursuit. Après avoir fortement augmenté ces derniers mois, la hausse des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés a stagné au mois de septembre.

Elle reste pourtant à un niveau élevé. L'Insee a noté une augmentation de près de 5% pour les prix à la consommation entre septembre 2022 et septembre 2023, soit le même taux qu'au mois d'août dernier. Du côté des prix des produits alimentaires, l'institut observe même un ralentissement avec une progression de 9,6% alors qu'au mois précédent l'inflation de ces produits avait été enregistrée à 11,2% sur un an.

Cependant, nous assistons à une « accélération des prix de l'énergie » qui « contrebalancent » le ralentissement de l'augmentation des autres prix. En clair, l'inflation continue et devrait continuer d'impacter durablement le pouvoir de vivre de l'ensemble des Samariennes et des Samariens.

En tant que collectivité de proximité, le Conseil départemental de la Somme a un rôle à jouer pour protéger les ménages, au premier rang desquels ceux des agentes et les agents qui font fonctionner nos services. A l'aube d'un hiver qui s'annonce une nouvelle fois rude, nous avons la responsabilité de mettre en place des mesures concrètes pour aider les chevilles ouvrières de l'action départementale.

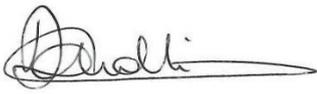
Comme évoqués précédemment, les prix de l'alimentation ont connu une hausse spectaculaire ces derniers mois. Les agentes et les agents de la collectivité ont pu le mesurer à travers la dégradation de leur pouvoir d'achat et ce, notamment, lors du règlement de leur déjeuner.

En effet, à l'automne 2023, les agentes et les agents ne peuvent plus obtenir le même panier repas qu'il y a quelques mois avec leur titre-restaurant d'un montant de 8 euros. Tous les commerces ont dû augmenter leurs tarifs pour répondre à l'augmentation de leur facture énergétique et du prix de leurs produits. Le montant du titre-restaurant est ainsi de moins en moins adapté à ce nouveau contexte.

Il est donc plus que nécessaire de soutenir les agentes et les agents du Conseil départemental de la Somme en répondant favorablement à une demande portée par la représentation syndicale.

**C'est pourquoi, dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil départemental de la Somme s'engage à :**

- **Revaloriser le montant des titres-restaurant des agentes et des agents de la collectivité, quelle que soit leur situation contractuelle.**



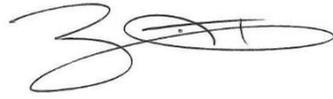
**Angelo Tonolli**



**Ecran Ercan**



**Julie Vast**



**Laurent Beuvain**



**Frédéric Fauvet**

## **Une prime pouvoir d'achat pour soutenir les agents de la collectivité**

*Motion présentée par les groupes Avenir solidaire et durable, Somme en commun et Gauche démocrate et républicaine.*

L'onde de choc de l'inflation se poursuit. Après avoir fortement augmenté ces derniers mois, la hausse des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés a stagné au mois de septembre.

Elle reste pourtant à un niveau élevé. L'Insee a noté une augmentation de près de 5% pour les prix à la consommation entre septembre 2022 et septembre 2023, soit le même taux qu'au mois d'août dernier. Du côté des prix des produits alimentaires, l'institut observe même un ralentissement avec une progression de 9,6% alors qu'au mois précédent l'inflation de ces produits avait été enregistrée à 11,2% sur un an.

Cependant, nous assistons à une « accélération des prix de l'énergie » qui « contrebalancent » le ralentissement de l'augmentation des autres prix. En clair, l'inflation continue et devrait continuer d'impacter durablement le pouvoir de vivre de l'ensemble des Samariennes et des Samariens.

En tant que collectivité de proximité, le Conseil départemental de la Somme a un rôle à jouer pour protéger les ménages, au premier rang desquels ceux des agentes et les agents qui font fonctionner nos services. A l'aube d'un hiver qui s'annonce une nouvelle fois rude, nous avons la responsabilité de mettre en place des mesures concrètes pour aider les chevilles ouvrières de l'action départementale.

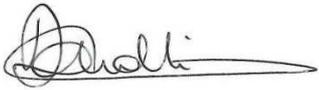
Les revalorisations du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 et de 1,5% en juillet 2023 n'ont pas été à la hauteur de la situation. L'inflation a déjà totalement grignoté cette hausse de la rémunération des agentes et des agents de la collectivité. Pis, leur pouvoir d'achat s'est même affaibli malgré cette hausse du point d'indice.

Face à cela, la collectivité doit répondre aux attentes des agentes et des agents. Le Conseil départemental de la Somme a la possibilité d'attribuer une prime pouvoir d'achat aux agentes et agents ayant perçu une rémunération égale ou inférieure à 39 000 euros bruts en 2023. Cette prime pourrait être échelonnée entre 300 et 800 euros, sur le même modèle que la prime pouvoir d'achat mise en place par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique à destination des agents de la Fonction publique d'Etat, de la Fonction publique hospitalière et des militaires. Or, aujourd'hui, le versement d'une pareille prime pouvoir d'achat n'est pas automatique dans la Fonction publique territoriale.

**Dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil départemental s'engage à :**

- **Mettre en place une prime pouvoir d'achat pour tous les agents et les agentes ayant perçu une rémunération égale ou inférieure à 39 000 euros bruts en 2023 sur le modèle de la prime pouvoir d'achat mise en place par le ministère de la Transformation et de la Fonction**

publique à destination des agents et des agentes de la Fonction publique d'Etat, de la Fonction publique hospitalière et des militaires.



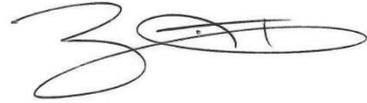
**Angelo Tonolli**



**Esran Ercan**



**Julie Vast**



**Laurent Beuvain**



**Zohra Darras**

Session du 6 novembre 2023

Commission 1

## **Pour un plan départemental de sobriété en eau**

*Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine*

L'année 2022 et la sécheresse hivernale que nous venons de vivre ont fait prendre conscience à tous, que l'eau c'est la vie. Aujourd'hui, l'heure est à la sobriété pour tous les usages de l'eau. L'eau est un bien commun qui doit à tout prix être préservé, protégé et surtout partagé. Que ce soit pour la sécurisation de l'eau potable, le maintien des activités industrielles et agricoles ou la protection des milieux naturels et de la biodiversité, nous devons tous nous adapter et anticiper.

Dans la Somme, plusieurs rivières ou cours d'eau ont atteint des seuils critiques. Des restrictions ont été décidées par les services de l'Etat. Le bassin de l'Avre est dans une situation très difficile et la ressource en eau potable se dégrade sur plusieurs territoires.

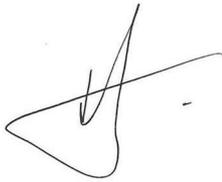
Le Conseil départemental de la Somme doit prendre ses responsabilités en mettant en place un plan de sobriété pour l'ensemble des usages de l'eau dans les pratiques internes de la collectivité. Avec l'augmentation des périodes de sécheresse, que ce soit en intensité ou en durée, nous devons également adapter l'organisation de la collectivité pour assurer une continuité du service public.

Avec de nombreux bâtiments dont 50 collèges publics, près de 3000 agents répartis sur tout le territoire, l'impact des activités de la collectivité sur la ressource en eau doit être étudié, analysé et toutes les mesures nécessaires déployées afin d'atteindre un objectif d'au moins 10 % d'économies d'eau au plus tôt, bien avant l'échéance du plan national sur l'eau fixée à l'horizon 2030.

C'est pourquoi les conseillers départementaux souhaitent la mise en place d'un plan départemental qui pourrait s'articuler autour de différentes mesures :

- Mieux connaître les consommations d'eau de la collectivité : recueillir les données existantes, moderniser les compteurs d'eau et effectuer des relevés réguliers
- Détecter et réduire les fuites d'eau
- Déployer des dispositifs d'économie d'eau : généraliser les dispositifs hydro-économes sur l'existant et sur les nouvelles constructions
- Adapter la conception et l'entretien de tous les espaces verts : adapter les espèces végétales au réchauffement climatique, développer des pratiques nécessitant moins d'arrosage

- Changer les pratiques de nettoyage, d'entretien et de cuisine : dans la restauration collective, entretenir les locaux des bâtiments administratifs et des collèges
- Limiter le nettoyage de la flotte de véhicules
- Étudier la réutilisation des eaux non conventionnelles : généraliser les systèmes de récupération d'eau pour toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage départementale, aménager des systèmes de récupération des eaux pluviales comme les noues (fossés) et les bassins de rétention, installer des cuves collectives de récupération de l'eau
- Expérimenter le principe de la recharge active de nappe (à l'instar du projet R'Garonne mené dans le département de la Haute-Garonne) en assurant un remplissage complémentaire de la nappe phréatique en hiver et au printemps, pour apporter un soutien d'étiage naturel supplémentaire en période estivale.
- Sensibiliser tous les publics aux économies d'eau
- Être attentif aux consommations d'eau générées par les chantiers de la collectivité



*Frédéric FAUVET*



*Jean-Jacques STOTER*



*Catherine BENEDINI*



*Valérie KUMM*

## **Pour des États Généraux de la Protection de l'Enfance**

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine*

adressé à Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance

Le Conseil départemental de la Somme souhaite vous faire part de sa grande inquiétude concernant les conditions d'accompagnement et d'accueil des enfants confiés sous notre responsabilité.

La période estivale qui s'achève a été une fois de plus extrêmement difficile pour la protection de l'enfance : les lieux d'accueil d'urgence sont saturés, les professionnels travaillent dans des conditions dégradées, et les demandes de protection en attente s'accumulent. Cet état paroxystique souligne de façon criante les problématiques structurelles de cette politique publique. Aujourd'hui, c'est toute la chaîne de la protection de l'enfance qui est enrayée, avec des conséquences désastreuses et irrémédiables pour les enfants et leurs familles.

Malgré l'engagement de moyens considérables pour redonner de l'air à ce système à bout de souffle, force est de constater que les Départements ne peuvent et n'ont pas, à eux seuls, à transformer en profondeur cet écosystème en crise. Si la loi leur a confié cette compétence, sa mise en œuvre doit, suivant les parcours et la spécificité des situations, s'articuler avec d'autres politiques publiques qui relèvent de l'État : de l'Éducation Nationale aux Agences Régionales de Santé, en passant par la justice et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la réussite de la prise en compte de ces enfants implique que chacun fasse sa part.

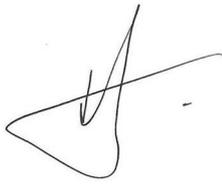
Il n'est plus possible, il n'est plus supportable qu'il en soit ainsi dans notre République qui se veut égalitaire et fraternelle. Convaincus que seule une stratégie nationale ambitieuse pourra répondre aux besoins des enfants, nous demandons la mise en place d'États généraux de la protection de l'enfance en 2024. Ce temps d'échange et de réflexion partagé avec l'ensemble des acteurs de l'aide sociale à l'enfance, de la prévention, de la justice, de l'éducation et de la santé, sans oublier les enfants et leurs familles, est indispensable pour sortir collectivement de cette crise. Il permettrait d'aboutir à une feuille de route engageant plusieurs ministères et les collectivités autour de mesures concrètes et priorisées, assorties des moyens

nécessaires pour garantir aussi bien à l'État qu'aux Départements et au secteur associatif habilité qu'ils soient à la hauteur de leurs missions.

En premier lieu, la protection de l'enfance doit prendre en compte les accompagnements multiples qui englobent le champ du sanitaire, du handicap, du scolaire et de la justice.

Une action prioritaire doit également être menée sur l'attractivité des métiers du lien, UN chantier indispensable pour que ces professions soient reconnues à la hauteur de leur utilité sociale, alors que la protection de l'enfance connaît une grave crise des vocations.

Cette démarche a pour objectif d'ouvrir un dialogue sur cette politique trop souvent négligée, dans l'intérêt des enfants, afin que notre société honore sa devise d'égalité et de fraternité.  
**Tous les enfants, sans distinction, ont le droit de grandir dans la dignité, quelles que soient leur origine sociale et leur fragilité.**



*Frédéric FAUVET*



*Zohra DARRAS*



*Jean-Jacques STOTER*



*Julie VAST*

Session du 6 novembre 2023

Commission 2

## **France Travail : un choix injuste et inefficace**

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine et Avenir solidaire et durable*

### ***à l'attention de Madame la Première Ministre***

Sans attendre le retour de l'expérience qu'il a lui-même sollicité, sans aucune étude d'évaluation, le Gouvernement a fait adopter le projet de Loi France Travail ou « Plein emploi ». Il est profondément et socialement injuste.

D'abord parce qu'il dépouille pour partie l'autonomie légale des acteurs locaux, Départements ou Missions Locales par exemple, avec une forme de recentralisation qui ne dit pas son nom. Ensuite, parce qu'il laissera à ces acteurs locaux la responsabilité des insertions les plus complexes, sans donner les moyens pour les réussir.

Surtout, parce qu'il conditionne le versement du RSA à 15 à 20 heures d'activités obligatoires, ce qui est contraire à la notion même d'allocation de solidarité et de minimum vital ; car c'est ignorer que le RSA est avant tout l'accompagnement d'un parcours de vie, dont l'allocation n'est que le corollaire.

C'est renvoyer les allocataires du RSA à une responsabilité individuelle, comme si leur situation n'était que le fruit de leur volonté et non d'un contexte de société libérale qui bouscule les plus fragiles.

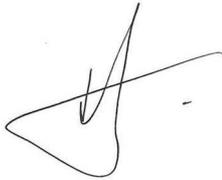
C'est considérer que traverser la rue pour trouver un emploi revient à accepter n'importe quel travail précaire, c'est renoncer au travail choisi et non subi, qui émancipe et épanouit.

Enfin, cette réforme du RSA du gouvernement est une fabrique, une trappe à précarité. L'argument du gouvernement selon lequel la sanction serait un outil incitatif pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ne repose sur aucune donnée objective. C'est une vision purement idéologique. Au contraire : les dernières études de l'administration démontrent que la sanction conduit à la sortie du droit pour de nombreuses personnes. L'efficacité de la sanction appliquée aux bénéficiaires est une illusion et, au-delà, une fabrique à précarité, une spirale vers l'exclusion. Ce projet ignore les freins existants au retour à l'emploi pour de

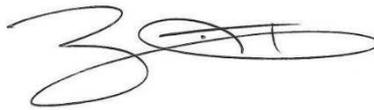
nombreux allocataires du RSA, tels que les problèmes de santé, de logement et de maîtrise de la langue.

Certains Départements ont choisi de répondre à l'expérimentation en cours en mettant en place de nouveaux modes de prise en charge, en améliorant les formations, en sécurisant mieux les parcours.

Ce sont certainement ces solutions qu'il aurait fallu privilégier pour réussir au mieux l'insertion des plus fragiles.



*Frédéric FAUVET*



*Laurent BEUVAIN*



*Angelo TONOLLI*



*Zohra DARRAS*